

# PROGRAMME DE TRAVAIL 2008

Exploiter les synergies

Produire un impact



# Programme De Travail 2008

Exploiter les synergies - Produire un impact

## 1 INTRODUCTION

6

- 1.1 Cadre d'action ..... 7
- 1.2 Principaux défis à relever ..... 8
- 1.3 Rôle de l'ENISA..... 9
- 1.4 Nouvelle approche de programme de travail ..... 9

## 2 PROGRAMMES THEMATIQUES PLURIANNUELS

12

- 2.1 PTPA 1: Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens..... 13
  - 2.1.1 LT 1.1: Inventaire et analyse des régimes nationaux destinés à assurer la sécurité et la résilience des réseaux publics de communication..... 15
  - 2.1.2 LT 1.2: Analyse des mesures déployées par les opérateurs en faveur de la résilience des réseaux publics de communication ..... 16
  - 2.1.3 LT 1.3: Analyse des technologies existantes servant à renforcer la résilience des réseaux publics de communication..... 19
- 2.2 PTPA 2: Développer et entretenir des modèles de coopération ..... 21
  - 2.2.1 LT 2.1: Plate-forme de coopération pour la communauté de sensibilisation..... 22
  - 2.2.2 LT 2.2: Cercle de compétence en matière de sécurité et partage de bonnes pratiques pour les communautés CERT ..... 23
  - 2.2.3 LT 2.3: Promotion de l'adoption rapide des CIE interopérables en Europe ..... 25
  - 2.2.4 LT 2.4: Facilitation de l'échange de bonnes pratiques de SRI au niveau européen ..... 28
- 2.3 PTPA 3: Identifier les risques émergents afin d'instaurer la confiance..... 30
  - 2.3.1 LT 3.1: Cadre pour l'évaluation et la discussion des risques émergents ..... 32
  - 2.3.2 LT 3.2: Documents de synthèse ..... 34
- 2.4 PA 1: Renforcer la confiance dans l'information au sein des micro-entreprises..... 36
  - 2.4.1 LT 4.1: Analyse des besoins et attentes des micro-entreprises (groupe de travail ad hoc) ..... 37
  - 2.4.2 LT 4.2: Évaluation du processus de gestion des risques pour micro-entreprises ..... 38

## 3 ACTIVITES HORIZONTALES

40

- 3.1 Activités de communication et de contact avec les parties prenantes de l'ENISA ..... 41
- 3.2 Gestion des organes et groupes de l'ENISA..... 41
- 3.3 Gestion des relations avec les parties prenantes externes ..... 41
- 3.4 Mesure de l'adoption des produits livrables de l'ENISA..... 42
- 3.5 Gestion des capacités internes ..... 42
- 3.6 Gestion de la communication interne à l'ENISA ..... 42
- 3.7 Élaboration du programme de travail ..... 42

## 4 FOURNITURE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

46

## 5 ACTIVITES ADMINISTRATIVES

48

- 5.1 Administration générale ..... 49
- 5.2 Finances..... 51
- 5.3 Ressources humaines ..... 52
- 5.4 TIC ..... 55
- 5.5 Affaires juridiques et achats ..... 56

# 1. Introduction

*Ce programme de travail définit et décrit les programmes thématiques pluriannuels (PTPA), les activités horizontales, les prestations de conseil et d'assistance et les activités administratives de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ci-après dénommée l'Agence). Le programme de travail présente les principales tâches de l'Agence et le budget prévu pour ses activités en 2008. Au cas où aucun budget n'est alloué à une activité particulière, cela signifie que celle-ci sera exécutée exclusivement par les experts de l'Agence.*

## 1.1 Cadre d'action

La Communication de la Commission «i2010 - Une société de l'information pour la croissance et l'emploi» , a mis en lumière l'importance de la sécurité des réseaux et de l'information pour la création d'un espace européen unique de l'information. La disponibilité, la fiabilité et la sécurité des réseaux et des systèmes d'information sont de plus en plus primordiales pour nos économies et sociétés.

Un nombre croissant d'Européens vit dans une société de l'information, où l'usage des TIC s'est rapidement accéléré en tant qu'outils essentiels des interactions humaines, économiques et sociales. Des réseaux et services de communication fiables sont aujourd'hui essentiels pour le bien-être public, la stabilité économique et d'autres secteurs critiques.

La Communication «Une stratégie pour une société de l'information sûre» reconnaît qu'une société de l'information sûre doit être basée sur une sécurité des réseaux et de l'information (SRI) renforcée et une culture de la sécurité largement répandue. La seule façon d'y parvenir est une approche dynamique et intégrée, qui rassemble toutes les parties concernées et qui repose sur le dialogue, le partenariat et la responsabilisation.

La sécurité des réseaux et de l'information est un défi pour tous:

- Les administrations publiques doivent prendre des décisions politiques avisées et assurer la sécurité de leurs propres systèmes, non seulement pour protéger les informations du secteur public, mais aussi pour donner l'exemple des bonnes pratiques aux autres acteurs.
- Les entreprises conçoivent de plus en plus la SRI comme un élément crucial pour leur succès ou échec et comme un avantage concurrentiel plutôt que comme un «coût négatif».
- Les utilisateurs individuels souffrent de dommages économiques et affectifs réels par suite de mauvaises pratiques de SRI et sont des éléments critiques dans l'épidémiologie des logiciels malveillants et des extorsions de fonds par les botnets.

Une résolution récente du Conseil reconnaît que «la création de l'ENISA a constitué une étape majeure dans les efforts déployés par l'UE pour relever les défis de la sécurité des réseaux et de l'information» et engage l'Agence à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de la Commission européenne dans le cadre de son mandat, tel qu'il est défini dans son règlement fondateur.

L'ENISA reconnaît pleinement l'importance de son rôle et soutient la stratégie de la Commission européenne. En vue de maximiser l'impact de ses activités, l'Agence renforcera les synergies et initiatives déjà existantes au niveau national et européen, et suivra une approche plus concentrée et orientée vers des résultats.

1 COM(2005) 229, 01.06.2005  
2 COM(2006) 251, 31.05.2006  
3 15768, 01.12.2006

## ► 1.2 Principaux défis à relever

De nouveaux services, tels que le réseautage social, la fédération d'identités et la téléphonie sur IP (VOIP) dépendent fortement de réseaux complexes et interdépendants. La disponibilité, la scalabilité et la fiabilité des tels services diminuent considérablement avec la complexité des réseaux. Lorsque l'interdépendance augmente, une perturbation dans une infrastructure peut facilement se propager dans d'autres infrastructures, déclencher un effet domino et avoir un impact à l'échelle européenne. L'interconnectivité planétaire fait disparaître les frontières des réseaux nationaux.

Trouver un juste équilibre entre les besoins de compatibilité rétrograde et la nécessité d'explorer de nouvelles architectures pour développer les futures infrastructures de communication Internet, de téléphonie mobile, de réseaux à large bande et de services associées pose un défi de sécurité majeur.

Le déploiement croissant des dispositifs mobiles et des services mobiles basés sur l'utilisation des réseaux crée de nouveaux défis. Ceux-ci pourraient être plus couramment utilisés pour des attaques que les PC, en raison de la complexité grandissante et de l'interopérabilité de ces systèmes avec des réseaux plus ouverts.

La libéralisation des marchés de télécommunication a fait augmenter les pressions concurrentielles sur les fournisseurs de services et conduit ceux-ci à investir dans des infrastructures offrant un meilleur rapport coût-efficacité, ce qui exerce un impact direct sur la qualité des composants de logiciels et d'équipements. Cela peut signifier que la sécurité des composants des réseaux ne reçoit pas toujours une priorité maximale durant tout le cycle de vie du produit (par ex. conception, développement, déploiement, soutien à la clientèle).

Plusieurs fournisseurs de services ont externalisé la gestion de leurs infrastructures de réseau sans prendre de mesures appropriées pour en assurer la qualité et la sécurité.

L'interopérabilité entre opérateurs de réseaux, fournisseurs de services, fournisseurs d'équipements et réseaux transfrontières opérant entre les États membres, en utilisant des technologies manquant de maturité, crée des vulnérabilités et accroît les risques.

Les attaques sur les systèmes d'information sont de plus en plus motivées par le profit plutôt que par le désir ludique de créer des perturbations. Des données sont exploitées illégalement, de plus en plus à l'insu de l'utilisateur. D'autre part, avec l'explosion des technologies Web 2.0 et les sources de données multiples interreliées, beaucoup de gens exposent involontairement des informations personnelles très sensibles, sans disposer d'une protection adéquate de leur sphère privée. À cause du manque de mécanismes d'authentification robustes interopérables, le contrôle de l'accès autorisé aux données et aux services est très coûteux et souvent inefficace. Renforcer la confiance dans l'utilisation des réseaux, des logiciels et des services par les gouvernements, les entreprises et les consommateurs demeure un enjeu majeur.

Une atteinte à la SRI peut avoir des conséquences dépassant largement sa dimension économique. En effet, la possibilité de voir les problèmes de sécurité décourager les utilisateurs et freiner l'adoption des TIC est une préoccupation constante dès lors que la disponibilité, la fiabilité et la sécurité sont des conditions indispensables pour garantir les droits fondamentaux en ligne.

## ► 1.3 Rôle de l'ENISA

Pour relever ces défis, il faut une stratégie systématique, cohérente et intégrée, impliquant toutes les parties prenantes et tous les décideurs concernés, et reposant sur le dialogue, le partenariat et la responsabilisation.

L'ENISA, en tant que plate-forme indépendante opérant à l'échelle européenne, détient une position unique pour fournir conseil et assistance aux États membres en vue du renforcement de leurs capacités à assurer la sécurité de leurs réseaux et de l'information. L'Agence a déjà accompli un précieux travail dans plusieurs domaines importants, tels que campagnes de sensibilisation, évaluation des risques, CSIRT et protection contre le pourriel. Grâce à son indépendance, l'Agence peut fournir des conseils avisés et objectifs et jouer un rôle de coordonnateur au sein de l'UE pour faciliter les échanges de bonnes pratiques et d'informations entre toutes les parties prenantes à l'échelle européenne et maximiser ainsi les résultats et impacts de la SRI.

L'Agence soutient un dialogue multipartite ouvert et entretient, pour cela, des relations étroites avec l'industrie, le secteur universitaire et les utilisateurs. Elle établit et développe également des contacts avec un réseau de représentants nationaux (agents de liaison nationaux - ALN) et avec d'éminents experts individuels, réunis dans des groupes de travail ad hoc. Des interactions moins formelles, mais tout aussi efficaces, ont été également lancées par le biais de plates-formes et groupes d'experts virtuels en vue de collecter et de diffuser des recommandations d'experts et de faciliter l'échange d'informations avec et entre les secteurs public et privé.

La capacité de fournir des réponses rapides, indépendantes et de haute qualité aux demandes reçues des institutions européennes et des organismes compétents des États membres confère à l'Agence un rôle d'intermédiaire entre l'UE et les institutions nationales. Ce rôle est spécifique à l'ENISA et est actuellement unique au monde.

Une participation plus étroite au dialogue mené à l'échelle mondiale est actuellement en train d'être développée par l'élargissement continu des contacts avec des pays tiers ainsi qu'avec des institutions internationales (par ex. UIT, IETF, OASIS, OCDE). L'impact attendu est une meilleure intégration des avis d'importants acteurs étrangers et une promotion des approches européennes.

## ► 1.4 Nouvelle approche de programme de travail

En raison de son mandat et de ses ressources limitées, l'Agence a été invitée par le conseil d'administration à focaliser ses efforts sur un ensemble réaliste de priorités stratégiques. En concentrant ses efforts, l'Agence cherche à exercer un plus grand impact dans des domaines clés et à remplir ainsi ses promesses. Elle entend stimuler les activités nationales et communautaires existantes, éviter les duplications d'efforts et maximiser les résultats. De telles activités européennes sont la recherche IST-FP6 pour la protection des infrastructures d'information critiques (PIIC), le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC), la priorité accordée aux TIC dans le 7ème programme-cadre de recherche et de développement et le programme IDABC. Coopérer étroitement dans le cadre de ces initiatives, capitaliser leurs résultats, interagir avec les membres concernés et les amener à participer au travail de l'ENISA est l'un des éléments clés de ce programme de travail.

Pour obtenir l'impact souhaité et valoriser les synergies, l'Agence a introduit une nouvelle approche de programme de travail. Cette approche se fonde sur les recommandations d'un rapport d'évaluation à mi-parcours effectué par l'IDC, sur les orientations générales à court terme élaborées et adoptées par le conseil d'administration de l'ENISA durant sa réunion des 22-23 mars 2007 à Héraklion et sur

la proposition autrichienne d'ajustement du processus de développement du programme de travail. Les orientations générales à court terme identifient pour l'Agence les objectifs supérieurs suivants:

- Développer la confiance dans la société de l'information en relevant le niveau de la SRI dans l'UE;
- Faciliter le marché intérieur des communications électroniques en aidant les institutions à choisir le dosage approprié de réglementations et d'autres mesures (en soulignant en particulier la contribution importante que peut apporter l'Agence à la directive-cadre);
- Intensifier la coopération entre les États membres en vue de réduire leurs différences de capacités dans le domaine en question;
- Renforcer le dialogue sur la SRI entre les diverses parties prenantes dans l'UE;
- Appuyer les États membres et répondre à leurs demandes d'assistance.

L'Agence a lancé un cycle de consultation avec le conseil d'administration et le groupe permanent des parties prenantes sur une proposition concernant une série de programmes pluriannuels et de lots de travaux. Le 6 juin 2007, un atelier informel a été organisé avec ces groupes à Berlin afin d'examiner les résultats de la consultation et de fixer des priorités. Le résultat de cette réunion a été utilisé par l'Agence pour élaborer le programme de travail 2008.

L'un des objectifs clés de ce programme de travail est la mise en œuvre des objectifs supérieurs, tout en concentrant les efforts sur un éventail limité de priorités stratégiques, réunies sous le titre de programmes thématiques pluriannuels (PTPA). Ces programmes définissent le travail de l'Agence pour les prochaines années. Un ensemble d'objectifs SMART est défini pour chaque programme. Ces objectifs sont liés à des résultats et impacts souhaités et peuvent être évalués et suivis pendant la durée du programme au moyen d'indicateurs clés de performance (ICP).

En outre, le programme de travail comporte des actions préparatoires (AP). Une AP est une activité qui durera au moins une année et examinera dans quelles conditions un nouveau programme thématique pluriannuel peut être entrepris.

Chaque programme thématique est composé de plusieurs lots de travaux (LT) servant à la mise en œuvre des objectifs SMART du PTPA. Chaque lot de travaux définit les tâches à accomplir, les parties prenantes concernées, l'impact souhaité et les ressources requises.

Les lots de travaux peuvent être pluriannuels. Toutefois, étant donné que les PTPA sont mis en œuvre à travers les programmes de travail annuels de l'Agence, les ressources et les budgets indiqués ne peuvent se référer qu'aux actions, résultats et opérations pour une année. Le budget spécifié se réfère aux activités externes, telles qu'ateliers, conférences ou prestations d'expertise. Les indications concernant les ressources humaines se réfèrent aux efforts fournis par les experts de l'Agence.

Pour l'année 2008, l'Agence propose de se concentrer sur trois PTPA et une AP. Les trois PTPA et l'AP sont brièvement décrits ci-après. Une description complète des PTPA ainsi que des différents LT est donnée dans le chapitre suivant. Les LT proposés pour 2008 contiennent leurs propres objectifs SMART et ICP qui sont considérés comme étant les premières étapes vers la réalisation des objectifs SMART du PTPA. Bien que, pour les besoins de la planification, le cadre temporel des PTPA dépasse la durée du mandat de l'Agence, cela est sans préjudice pour une décision institutionnelle concernant une prolongation du mandat de l'Agence au delà du 13 mars 2009.

### PTPA 1: Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens

En 2008, ce PTPA se concentrera sur l'inventaire, l'identification des bonnes pratiques et l'analyse des failles dans les mesures de sécurité déployées tant par les autorités réglementaires nationales (ARN) que par les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de

services. Le PTPA 1 analysera également l'adéquation des technologies de dorsale Internet actuellement déployées en ce qui a trait à l'intégrité et à la stabilité du réseau. En 2009, Le PTPA 1 comparera les résultats obtenus avec des expériences et résultats analogues acquis au niveau international, publiera des lignes directrices et formulera enfin des recommandations fondées sur un consensus, faisant suite à une vaste consultation menée avec les parties prenantes concernées. Les recommandations seront largement présentées à l'attention des décideurs et responsables concernés. Ce PTPA suivra et appuiera, le cas échéant, la révision et la mise à jour des directives communautaires relatives aux communications électroniques.

### PTPA 2: Développer et entretenir la coopération entre les États membres

En 2008, la phase initiale de ce PTPA sera consacrée à: a) l'identification de cercles de compétences en matière de sécurité à l'échelle européenne sur des thèmes tels que la sensibilisation et la réponse aux incidents de sécurité, b) la coopération sur l'interopérabilité paneuropéenne des systèmes de cartes d'identité électronique (CIE) et c) la facilitation de l'échange de bonnes pratiques de SRI au niveau européen. De 2009 à 2010, il conviendra de poursuivre la coopération entre les États membres dans le but d'améliorer les capacités de tous les États membres et de renforcer les niveaux globaux de cohérence et d'interopérabilité.

### PTPA 3: Identifier les risques émergents afin d'instaurer et de renforcer la confiance

En 2008, l'Agence développera un cadre pour permettre aux décideurs de mieux comprendre et évaluer les risques émergents liés aux nouvelles technologies et aux nouvelles applications. Cela contribuera à renforcer la confiance des parties prenantes. L'Agence développera à cet effet une preuve de concept d'une capacité européenne d'évaluation des risques susceptibles d'émerger dans les 2 à 3 ans à venir, en liaison avec un Forum pour un dialogue multipartite avec les décideurs des secteurs public et privé. En outre, l'Agence préparera des documents de synthèse sur les risques émergents liés aux nouvelles technologies et aux nouvelles applications. À ce titre, ce PTPA devrait remplir une fonction d'antenne pour les décideurs d'Europe et peut-être même au-delà.

### AP 1: Renforcer la confiance dans l'information au sein des micro-entreprises

In 2008, l'action préparatoire sur cette question évaluera la faisabilité d'un renforcement de la confiance chez les micro-entreprises. L'action se concentrera sur les besoins et attentes des micro-entreprises et mènera des opérations pilotes sur l'évaluation des risques. Une décision sur la possibilité de continuer cette action préparatoire sous forme d'un PTPA sera prise à la fin de 2008.

En plus de ce qui précède, l'Agence poursuivra un certain nombre d'activités horizontales, notamment de communication et de contact, le secrétariat des organes de l'ENISA, les relations avec les parties prenantes externes (organes de l'UE, États membres, industries, universités, consommateurs, institutions internationales et pays tiers), la mesure de l'adoption des produits livrables de l'ENISA, le développement des capacités internes, de la communication interne et du programme de travail de l'Agence.

De même, l'Agence continuera à prêter conseil et assistance en réponse aux demandes qui lui seront adressées. Enfin, le département administratif assurera l'administration générale de l'Agence, de ses finances, de ses ressources humaines, des TIC, des affaires juridiques et des achats. En ce qui concerne le développement des carrières de son personnel, l'Agence dispose d'un certain nombre d'instruments comprenant la classification, les promotions, les formations, un environnement de travail agréable et des opportunités d'avancement professionnel au sein de l'Agence.

6 Ce soutien fera suite au travail mené par l'ENISA en 2006 et 2007 sur un langage commun pour améliorer l'interopérabilité des CIE.

7 Cette plate-forme fait suite au travail effectué en 2007 pour définir une feuille de route sur l'établissement d'un système européen d'échanges des bonnes pratiques en matière de SRI.

4 Référence au projet de rapport sur l'atelier informel du conseil d'administration de l'ENISA et du groupe permanent des parties prenantes tenu le 5 juin à Berlin, version préliminaire du 22 juin 2007.

5 SMART est l'abréviation pour spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et déterminé dans le temps.



# 2. Programmes Thematiques Pluriannuels

## 2.1 PTPA 1: Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens

### NOM DU THÈME:

PTPA 1: Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens

### DESCRIPTION DU PROBLÈME À RÉSOUDRE:

La disponibilité, la scalabilité, l'intégrité et la continuité des réseaux publics de communication revêtent une importance majeure dans un environnement convergent (connecté ou intégré) d'infrastructures fixes, mobiles et en particulier celles utilisant le protocole Internet (IP).

De nouveaux services innovateurs à valeur ajoutée sont tributaires de réseaux complexes interdépendants. Un mode de vie quotidienne totalement interconnecté en réseau promet de grandes opportunités, mais recèle également des risques supplémentaires d'atteinte à la sécurité et à la vie privée. Avec la complexité grandissante des interdépendances, une perturbation dans une infrastructure peut facilement se propager dans d'autres infrastructures et avoir des répercussions à l'échelle européenne. L'une des conséquences de l'interconnectivité mondiale est la disparition des frontières entre les réseaux nationaux.

En raison de la nature internationale des services de télécommunications, une approche commune s'avère nécessaire pour résoudre des questions telles que celle de la résilience des réseaux. Plusieurs États membres coopèrent déjà dans ce domaine en échangeant des informations sur les bonnes pratiques.

La situation à travers l'Europe est très fragmentée en ce qui concerne les obligations et exigences à remplir pour assurer et renforcer la sécurité et la résilience des réseaux. Pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur et répondre aux demandes émanant des acteurs mondiaux il faut l'application de normes, règles et pratiques communes à travers l'UE:

### DESCRIPTION DE L'APPROCHE RETENUE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME:

L'objectif du présent PTPA est «d'évaluer et d'améliorer collectivement la sécurité et la résilience dans les réseaux publics de télécommunications mobiles et fixes en Europe», ou plus simplement: «Améliorer la résilience dans les réseaux de télécommunication électronique en Europe».

L'ENISA atteindra ce but en appliquant l'approche suivante:

1) Inventaire - L'ENISA analysera comment les autorités réglementaires nationales (ARN) mettent en œuvre les mesures réglementaires actuelles, évaluera comment les fournisseurs assurent la disponibilité et l'intégrité des réseaux et des services et estimera si les technologies existantes satisfont aux besoins et exigences des fournisseurs de réseaux et de services.

2) Analyse des failles de sécurité - L'ENISA analysera les lacunes dans la mise en œuvre des mesures réglementaires, dans les pratiques utilisées par les fournisseurs et dans les technologies déployées aujourd'hui. Les résultats de cette analyse seront comparés aux tendances, bonnes pratiques et recommandations proposées par d'autres organisations ou entités.

3) Identification des bonnes pratiques et fourniture de recommandations basées sur un consensus - suite à l'analyse des failles de sécurité, l'ENISA identifiera les bonnes pratiques et émettra des lignes directrices en vue de remédier aux failles identifiées. L'ENISA consultera toutes les parties prenantes concernées et élaborera des recommandations basées sur un consensus.

4) Promotion des bonnes pratiques - L'ENISA encouragera l'adoption de ces recommandations auprès des responsables et décideurs nationaux et européens, des régulateurs, des entités paneuropéennes et internationales, des organismes de normalisation et des parties prenantes concernées. In 2008 ENISA will put emphasis on stock taking and analysis of gaps. These activities will be implemented through three (3) Work Packages (WPK) described in the following pages. The results of these activities will constitute valuable input to the identification of best practices, the consensus-based recommendations and the promotion of best practices that will be done in 2009.

En 2008, l'ENISA mettra l'accent sur l'inventaire et l'analyse des failles de sécurité. Ces activités seront mises en œuvre à travers trois (3) lots de travaux (LT) décrits dans les pages suivantes. Les résultats de ces activités seront une contribution précieuse pour l'identification des bonnes pratiques, l'élaboration de recommandations sur la base d'un consensus et la promotion de l'adoption des bonnes pratiques qui auront lieu en 2009.

#### IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.)

**Objectif SMART:** D'ici à 2010, la Commission et au moins 50% des États membres ont fait usage des recommandations de l'ENISA dans les processus d'élaboration de leurs politiques

**ICP:** Commission (oui/non), % des États membres

**Objectif SMART:** D'ici à 2010, des fournisseurs de services couvrant au moins 50 millions d'utilisateurs se servent des recommandations de l'ENISA pour améliorer la résilience

**ICP:** # utilisateurs couverts par les fournisseurs de services

#### OBJECTIFS SUPÉRIEURS APPUYÉS PAR LE PROGRAMME:

- Développer la confiance dans la société de l'information, en relevant le niveau de la SRI dans l'UE
- Faciliter le marché intérieur des communications électroniques en aidant les institutions à choisir le dosage approprié de réglementations et d'autres mesures (en soulignant en particulier, la contribution importante que peut apporter l'Agence à la directive-cadre)
- Renforcer le dialogue sur la SRI entre les diverses parties prenantes dans l'UE
- Intensifier la coopération entre les États membres en vue de réduire leurs différences de capacités dans le domaine en question.

#### PARTIES PRENANTES + BÉNÉFICIAIRES

Autorités réglementaires nationales, réseaux publics de communication et fournisseurs de services, opérateurs de télécoms (téléphonie fixe, mobile et sur IP), fournisseurs d'accès Internet (FAI), associations de fournisseurs, points d'échange Internet, fournisseurs de systèmes, de composants et de services Internet, PME, utilisateurs finaux, fournisseurs de services à valeur ajoutée, gouvernements d'États membres, responsables et décideurs de l'EU, grandes entreprises (multinationales), associations d'utilisateurs.

#### POURQUOI L'ENISA?

- Les cyber-attaques massives ne peuvent être contrées efficacement que sur une base multilatérale. Cela nécessite l'intégration de la législation, de la planification, des organisations, des infrastructures et des efforts techniques. Par sa désignation, l'ENISA est bien placée pour promouvoir et faciliter des politiques, activités et procédures conjointes dans ce domaine au niveau de l'Union européenne.
- L'ENISA est bien placée pour aider à stimuler une présence européenne afin d'assurer et de renforcer la sécurité et la résilience des réseaux publics de communication.

#### PROGRAMME PROPOSÉ PAR:

ENISA, conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes

#### BASE JURIDIQUE

Règlement ENISA, articles 3a), c), d), f), i) et k)

#### 2.1.1 LT 1.1: Inventaire et analyse des régimes nationaux destinés à assurer la sécurité et la résilience des réseaux publics de communication

##### Nom du PTPA

Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens

##### NOM DU LOT DE TRAVAUX:

LT1.1: Inventaire et analyse des régimes nationaux de sécurité destinés à assurer la sécurité et la résilience des réseaux publics de communication

##### IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):

**Objectif SMART:** l'analyse couvre au moins 50% des États membres

**ICP:** # États membres

**Objectif SMART:** au moins 3 références dans des publications officielles de l'UE ou des documents examinés par des pairs

**ICP:** # références

**Objectif SMART:** au moins 5 références à des recommandations officielles de l'ENISA

**ICP:** # références

##### DESCRIPTION DES TÂCHES:

À travers l'Europe, les obligations et nécessités d'assurer et de renforcer la sécurité et la résilience des réseaux publics de communication, y compris des réseaux fixes, mobiles, basés sur l'Internet et sur les nouveaux IP apparaissent très fragmentées. Cette activité se concentrera sur la collecte et l'analyse d'informations et de données sur les régimes nationaux mis en place pour orienter les opérateurs de réseaux et/ou les fournisseurs de services sur les exigences en matière de sécurité et de résilience. L'analyse de la situation actuelle est importante pour comprendre comment répondre aux besoins des acteurs européens et mondiaux en termes de normes, règles et pratiques communes, applicables à travers toute l'UE et aptes à appuyer un bon fonctionnement du marché intérieur.

Ce lot de travaux englobera principalement les régimes de sécurité existant au niveau national, définissant les exigences et/ou les pratiques concernant des domaines tels que gestion des appels d'urgence, plans d'urgence, continuité des activités et des priorités de restauration pré-établies, gestion de crise, assistance mutuelle, droits des consommateurs face aux atteintes à la vie privée, etc.

L'ENISA engagera une discussion et travaillera avec les parties prenantes pour collecter des informations et mener une analyse sur la manière dont les dispositions prises par les législations pertinentes en matière de sécurité et de résilience sont concrétisées dans les régimes nationaux à travers l'Europe, en identifiant les approches communes et les failles.

L'activité s'appuiera sur le travail pertinent accompli par des groupes européens (par ex. ERG et IRG), des associations sectorielles (par ex. EICTA, ETNO, EURISPA, etc.) et/ou des compagnies transfrontières (par ex. Telcos et grands FAI) ainsi que sur les résultats et conclusions d'études antérieures, nationales et européennes (telles que l'étude ARECI).

À la fin de 2008, les résultats obtenus fourniront une image claire de la situation dans un certain nombre de domaines où des failles sont constatées et un effort pourra être déployé pour améliorer la résilience des réseaux publics de communication électronique à travers l'Europe.

Une discussion initiale avec les parties prenantes concernées aidera l'ENISA à définir les priorités et l'ampleur du travail, en particulier en ce qui concerne la concentration des efforts sur des domaines spécifiques.

**RÉSULTATS ET CALENDRIER:**

- Rapport sur l'analyse des régimes de sécurité au niveau national (fin 4ème trimestre 2008)
- 2 ateliers avec les parties prenantes concernées (1er trimestre et début 4ème trimestre 2008)
- Plan des futures étapes (1er trimestre 2009)

**PARTIES PRENANTES**

ARN, responsables nationaux et de l'UE, associations sectorielles, grandes compagnies de télécommunications et FAI

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 7 personnes-mois pour 2008
- 200 000 euros (expertise-conseil)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

Commission, 2 États membres

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3a), c), d) et k)

► **2.1.2 LT 1.2: Analyse des mesures déployées par les opérateurs en faveur de la résilience des réseaux publics de communication**

**Nom du PTPA**

Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens

**NOM DU LOT DE TRAVAUX:**

LT1.2: Analyse des mesures déployées par les opérateurs en faveur de la résilience des réseaux publics de communication

**MPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):**

**Objectif SMART:** En 2008, les fournisseurs de services couvrant au moins 50 millions d'utilisateurs participent à l'enquête

**ICP:** # utilisateurs couverts par les fournisseurs de services

**Objectif SMART:** En 2008, au moins 50% des États membres sont représentés dans l'enquête

**ICP:** # États membres

**Objectif SMART:** D'ici le 4ème trimestre 2008, au moins 10 références dans des publications officielles de l'UE, des documents examinés par des pairs, des sites web ou des listes de diffusion par courriel

**ICP:** # références

**DESCRIPTION DES TÂCHES:**

La disponibilité et l'intégrité des réseaux et des services et la continuité des activités sont une préoccupation majeure des opérateurs de réseaux et fournisseurs de services à travers l'Europe. Avec l'augmentation du nombre des perturbations, les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services doivent mettre en place des mesures aptes à assurer la sécurité et la résilience des réseaux publics de communication.

Actuellement, il y a de grandes différences dans les approches, méthodes, mesures et stratégies déployées par les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services à travers l'Europe. L'ENISA dressera l'inventaire des différentes approches au moyen d'une enquête, d'interviews directes ou d'ateliers ciblés, organisés avec des parties prenantes sélectionnées. Une attention spéciale devra être accordée à la sensibilité des réponses ainsi qu'au développement de la confiance entre l'ENISA et les parties prenantes.

Les sujets abordés couvriront les mesures existantes de protection et de préparation, à savoir résilience des infrastructures de TI externalisées, plans de continuité des activités, mesures visant à assurer la continuité des TI, intégrité des réseaux multi-domaines, vérification des infrastructures, communications prioritaires et réseaux de communication critiques.

L'ENISA évaluera les résultats de l'étude et identifiera les pratiques couramment utilisées, mais aussi les failles existant dans les mesures actuellement déployées et susceptibles de compromettre la disponibilité ou l'intégrité des réseaux et des services. L'Agence comparera ses résultats aux bonnes pratiques mises en œuvre ou proposées dans d'autres parties du monde et procédera à des interviews avec des experts clés sur ces sujets afin de valider les résultats. L'ENISA élaborera ensuite des lignes directrices sur les bonnes pratiques et proposera des mesures pour remédier aux failles.

Le projet de lignes directrices sera soumis, dans le cadre d'une plus large consultation, aux parties prenantes cibles (par ex. FAI, fournisseurs de réseaux, points d'échange Internet, fournisseurs de messagerie électronique, fournisseurs de services externalisés, etc.) à travers l'Europe dans un effort pour trouver un consensus et élaborer des recommandations.

L'ENISA à l'intention de promouvoir l'adoption de ces recommandations par les responsables et décideurs nationaux et de l'UE ainsi que par les institutions internationales qui travaillent sur ces questions.

**RÉSULTATS ET CALENDRIER:**

- Étude sur les mesures destinées à renforcer la résilience des réseaux publics de communication (4ème trimestre 2008)
- Bonnes pratiques et lignes directrices (2ème trimestre 2009)
- Atelier de travail sur les bonnes pratiques et les lignes directrices de l'ENISA (3ème trimestre 2009)
- Recommandations sur les mesures destinées à renforcer la résilience des réseaux publics de communication (4ème trimestre 2009)

**PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX**

FAI, fournisseurs de services de messagerie électronique, points d'échange Internet, prestataires de services externalisés de gestion de noms de domaine nationaux (cc-TLD), opérateurs de télécoms (téléphonie fixe, mobile et sur IP), associations de FAI, fournisseurs de systèmes, composants et services Internet.

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 10,5 personnes-mois pour 2008
- 90 000 euros (expertise-conseil)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

Commission, 1 État membre

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3a), c), d), f) et k)

**2.1.3 LT 1.3: Analyse des technologies existantes servant à renforcer la résilience des réseaux publics de communication****Nom du PTPA**

Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens

**NOM DU LOT DE TRAVAUX:**

LT1.3: Analyse des technologies existantes servant à renforcer la résilience des réseaux publics de communication

**IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):**

**Objectif SMART:** D'ici à 2010, les fournisseurs de service couvrant au moins 50 millions d'utilisateurs adoptent les recommandations techniques d'ENISA

**ICP:** # utilisateurs couverts par des fournisseurs de service

**Objectif SMART:** au moins 50% des États membres adoptent les recommandations techniques de l'ENISA

**ICP:** # États membres

**Objectif SMART:** au moins 5 organisations internationales adoptent ou se réfèrent aux recommandations techniques de l'ENISA

**ICP:** # organisations internationales

**DESCRIPTION DES TÂCHES:**

La fourniture de services à valeur ajoutée nécessite des infrastructures et technologies stables, scalables et disponibles. L'interdépendance des technologies, l'interopération entre celles-ci et le déploiement rapide de technologies émergentes pose des défis à l'intégrité et à la disponibilité des réseaux.

L'ENISA dressera l'inventaire des technologies déployées par les fournisseurs pour assurer la stabilité et l'intégrité des réseaux. L'Agence évaluera leur efficacité, constatera les exemples de succès, identifiera les problèmes et les failles susceptibles de compromettre la disponibilité des réseaux et des services. Cette analyse sera effectuée au moyen d'ateliers de consultation ciblés avec des experts éminents.

L'Agence comparera les résultats de cette analyse avec les technologies et normes émergentes (par ex. DNSEC, sécurité du protocole BGP). L'ENISA préparera alors, en consultation directe avec des experts éminents des milieux industriels et universitaires, des lignes directrices sur les technologies et normes émergentes susceptibles d'améliorer la résilience des réseaux publics.

Les versions préliminaires des lignes directrices feront l'objet d'une large consultation auprès des fournisseurs de technologies, des opérateurs de réseaux, des organismes de normalisation et de la communauté de R&D en vue de dégager un consensus et d'élaborer des recommandations concrètes.

L'ENISA a l'intention de promouvoir largement l'adoption de ces recommandations auprès des fournisseurs de technologies, des opérateurs de réseaux et des organismes internationaux de normalisation afin de favoriser un démarrage plus rapide des normes et technologies résilientes prometteuses.

**RÉSULTATS ET CALENDRIER:**

- Analyse des technologies résilientes existantes (4ème trimestre 2008)
- Lignes directrices sur le déploiement des technologies résilientes émergentes (2ème trimestre 2009)
- Atelier de travail sur les lignes directrices de l'ENISA (3ème trimestre 2009)
- Recommandations sur les technologies et normes contribuant à renforcer la résilience des réseaux publics de communication (4ème trimestre 2009)

**PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX**

Experts en matière de technologies dorsales et Internet résilientes, fournisseurs de technologies, opérateurs de services de télécommunication fixe, mobile et sur IP, FAI, fournisseurs de messagerie électronique, points d'échange Internet européens, institutions de R&D industrielles, universités

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 9,5 personnes-mois pour 2008
- 100 000 euros (expertise-conseil)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

Commission, 2 États membres

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3a), c), f) et k)

**2.2 PTPA 2: Développer et entretenir des modèles de coopération****NOM DU THÈME:**

PTPA 2: Développer et entretenir des modèles de coopération

**DESCRIPTION DU PROBLÈME À RÉSOUDRE:**

Beaucoup d'États membres ont besoin de renforcer leurs capacités dans divers domaines de la sécurité des réseaux et de l'information (SRI). Plusieurs États membres coopèrent déjà en échangeant des informations sur les bonnes pratiques, mais ils ne le font pas sur une base structurée. Ainsi se perdent des opportunités de créer des synergies et d'améliorer l'efficacité et l'efficacite de la SRI à l'échelle européenne.

**DESCRIPTION DE L'APPROCHE RETENUE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME:**

Avec ce PTPA horizontal, l'ENISA répondra à ces besoins en renforçant son rôle de facilitateur, de centre d'expertise et d'intermédiaire pour la fourniture de conseils. L'ENISA développera différents modèles de coopération dans des domaines prédéfinis (sensibilisation, réaction aux incidents et CIE), tout en s'appuyant sur les travaux accomplis antérieurement. De plus, l'Agence continuera à développer l'échange de bonnes pratiques en SRI au niveau européen, incluant des outils de soutien tels que la plate-forme de dialogue en ligne, le répertoire Who-is-Who, les fiches pays et les rapports pays sur les activités réalisées dans les États membres. Particulièrement importants seront les différents ateliers thématiques qui serviront à renforcer les relations avec des communautés existantes de SRI (par ex. CERT) ou créer de nouvelles communautés partageant des intérêts communs dans des domaines spécifiques de la SRI (par ex. sensibilisation et CIE). L'Agence s'appuiera sur les contacts et réseaux existants, y compris les agents de liaison nationaux et les organes nationaux compétents.

**IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.)**

**Objectif SMART:** D'ici à 2010, au moins 10 États membres ont participé à au moins 3 différents modèles de coopération.

**ICPI:** # États membres participants, # modèles de coopération

**OBJECTIFS SUPÉRIEURS APPUYÉS PAR LE PROGRAMME:**

- Développer la confiance dans la société de l'information en renforçant les capacités des États membres en matière de SRI.
- Accroître la coopération entre les États membres afin de réduire leurs différences de capacités dans ce domaine.
- Renforcer le dialogue sur la SRI entre les différentes parties prenantes en Europe

**PARTIES PRENANTES + BÉNÉFICIAIRES**

Gouvernements d'États membres (et ARN), Commission, industrie, universités, autres groupes de parties prenantes.

**POURQUOI L'ENISA?**

L'ENISA est dans une position unique pour prêter conseil et assistance aux États membres et à la Commission pour le renforcement de leurs capacités en matière de sécurité de l'information et des réseaux. L'ENISA fournit une plate-forme indépendante à toute l'Europe pour faciliter la coopération entre les États membres, en agissant en tant que tiers de confiance. L'ENISA a déjà accompli un précieux travail dans différents domaines tels que sensibilisation, CSIRT, étude de faisabilité sur un système d'échange d'information et d'alerte à l'échelle européenne et fonction d'intermédiaire entre les États membres.

**PROGRAMME PROPOSÉ PAR:**

ENISA, conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3c), d) et e)

2.2.1 LT 2.1: Plate-forme de coopération pour la communauté de sensibilisation

<b>Nom du PTPA</b>
Développer et entretenir des modèles de coopération
<b>NOM DU LOT DE TRAVAUX:</b>
LT2.1: Plate-forme de coopération pour la communauté de sensibilisation
<b>IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):</b>
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, 40 experts sont inscrits dans la liste de la communauté de sensibilisation via le portail d'alerte informatique. <b>ICP:</b> # experts inscrits <b>Objectif SMART:</b> D'ici à 2008, obtenir 10 contributions au portail d'alerte informatique, 50 téléchargements de documents sur les bonnes pratiques échangés au sein de la communauté de sensibilisation à partir du portail d'alerte, 2 500 visites par mois au portail d'alerte et 10 demandes explicites pour des livrables non téléchargeables. <b>ICP:</b> # contributions, # téléchargements, # visites du portail d'alerte par mois, # demandes de livrables <b>Objectif SMART:</b> D'ici à 2008, disposer de traductions des publications de sensibilisation de l'ENISA dans au moins 3 langues différentes. <b>ICP:</b> # traductions
<b>DESCRIPTION DU LOT DE TRAVAUX</b>
Ce lot de travaux est destiné à assurer la mise en place d'une plate-forme de coopération pour la communauté de sensibilisation et montrer ce que les institutions publiques et les entreprises privées peuvent faire pour renforcer la sensibilisation sur la sécurité de l'information. L'ENISA identifiera à travers l'Europe des experts en sensibilisation sur la sécurité de l'information qui sont disposés à participer à la communauté de sensibilisation de l'ENISA. Cette tâche sera menée à bien en développant l'actuelle communauté de sensibilisation.
En outre, l'Agence facilitera les discussions, l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances par des appels mensuels de conférences téléphoniques et/ou de vidéoconférences durant lesquelles seront abordés des sujets d'actualité, des questions clés et de bonnes pratiques émergentes. La documentation pertinente sera mise à disposition sur le portail d'alerte de la communauté de sensibilisation. Cette activité se basera sur une activité similaire menée par l'Agence en 2006. D'autres moyens et outils pour atteindre les objectifs susmentionnés seront également examinés.
Durant l'année 2009, l'ENISA présentera les principaux résultats du LT par le biais d'un atelier de travail organisé avec les principales parties prenantes et fournira un rapport sur les bonnes pratiques de sensibilisation ainsi que des recommandations en la matière.

<b>RÉSULTATS ET CALENDRIER:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste et coordonnées des experts en sensibilisation faisant partie de la communauté de sensibilisation de l'ENISA (tâche en cours; 3ème trimestre 2008)</li> <li>Portail d'alerte de la communauté de sensibilisation sur le site web de l'ENISA (4ème trimestre 2008)</li> <li>Publications sur les bonnes pratiques échangées au sein de la communauté de sensibilisation (4ème trimestre 2008 et 2009)</li> <li>Atelier sur la sensibilisation destiné à présenter la documentation concernant les bonnes pratiques afin de renforcer la coopération entre les États membres (2009)</li> </ul>
<b>PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX</b>
États membres, groupe permanent des parties prenantes
<b>RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>14 personnes-mois pour 2008</li> <li>50 000 euros (traductions, impression des livrables de l'ENISA sur la sensibilisation)</li> </ul>
<b>LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:</b>
ENISA
<b>BASE JURIDIQUE</b>
Règlement ENISA, articles 3c), d) et e)

2.2.2 LT 2.2: Cercle de compétence en matière de sécurité et partage de bonnes pratiques pour les communautés CERT

<b>Nom du PTPA</b>
Développer et entretenir des modèles de coopération
<b>NOM DU LOT DE TRAVAUX:</b>
LT 2.2: Cercle de compétence en matière de sécurité et partage de bonnes pratiques pour les communautés CERT
<b>IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):</b>
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, 80% des mises à jour de répertoires de CERT sont confirmées <b>ICP:</b> % mises à jour confirmées <b>Objectif SMART:</b> Au moins 50% de la population de l'UE est représenté à l'atelier <b>ICP:</b> % de la population de l'UE représenté <b>Objectif SMART:</b> Les participants accordent à l'atelier une note d'au moins 3 sur une échelle de 1 à 5 <b>ICP:</b> Information en retour sur la moyenne atteinte sur une échelle de 1 à 5 <b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 50 téléchargements du livre d'exercices de l'ENISA pour les CSIRT sont effectués. <b>ICP:</b> # de téléchargements <b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 5 références sont faites dans des documents examinés par des pairs, des sites web ou des listes de diffusion par courriel <b>ICP:</b> # références

**DESCRIPTION DES TÂCHES:**

Les CERT et entités analogues coopèrent plutôt bien dans le cadre de communautés créées en Europe et ailleurs depuis plus d'une décennie. Cependant il y a différents types de failles dans le paysage des CERT que l'ENISA peut et devrait traiter et qui ont été identifiées dans des travaux antérieurs, tels que «l'analyse des failles de sécurité» effectuée par le groupe de travail ad hoc, «le répertoire ENISA des activités des CERT en Europe» et l'étude sur la «coopération entre les CERT et sa facilitation par les parties prenantes concernées».

**Continuer la facilitation de la mise en place de CERT/CSIRT**

Le nombre d'États membres de l'UE disposant de leurs propres centres d'expertise gouvernementaux ou nationaux de réponse et de traitement des attaques informatiques augmente (en partie grâce aux activités de facilitation de l'ENISA), mais leur couverture peut encore être améliorée. Comme l'a montré par exemple la coopération entre l'ENISA et le CERT de Hongrie pour aider l'autorité bulgare de télécommunications à mettre sur pied son centre national BL-GOVCERT dans le cadre de l'échange européen de bonnes pratiques en matière de SRI (voir LT2.4), l'ENISA peut et devrait jouer un rôle crucial en aidant à combler les écarts de niveaux de capacités entre les États membres dans ce domaine. L'ENISA continuera à faciliter la coopération entre les États membres en vue de la création de nouveaux CERT gouvernementaux/nationaux. Le répertoire de CERT établi par l'ENISA sera mis à jour en conséquence.

**Atelier CERT: Accroître la valeur des communautés CERT et des nouvelles équipes**

Quelle que soit la qualité de la coopération et de l'échange d'informations entre les CERT en Europe et ailleurs, force est de constater que les CERT (et en particulier les projets s'occupant de la mise en place de CERT nationaux/gouvernementaux) ne sont pas tous reliés à ces communautés. L'ENISA, qui remplit le rôle de facilitateur et d'intermédiaire pour améliorer la SRI, doit aider ces entités à entrer en contact avec les communautés CERT déjà établies. L'atelier de travail déjà lancé par l'ENISA sur les «CERT en Europe» (co-organisé en 2007 par le CERT Coordination Centre à côté d'une importante réunion de CERT) a été mutuellement profitable pour les nouveaux et les anciens CERT: les nouvelles équipes ont été rapidement intégrées dans les communautés existantes et les CERT déjà établis ont pu étendre leur réseau de contacts dans des zones jusque-là réputées «vides». Cela aura pour effet de renforcer la capacité globale des CERT européens à réagir rapidement et efficacement aux incidents informatiques et fera augmenter la robustesse des réseaux d'information en Europe et au-delà du continent.

Les ateliers permettent aussi à l'ENISA d'atteindre directement les parties prenantes cibles avec ses publications et services. L'ENISA continuera donc à organiser de tels ateliers en 2008, également en coopération avec des communautés CERT, toutes les fois que cela sera faisable. En même temps, l'ENISA tiendra compte d'autres communautés, telles que WARP, Abuse Teams et autres, et les intégrera autant que possible dans les ateliers, comme elle l'a fait par le passé. En outre, l'Agence collaborera aussi avec d'autres initiatives centrées sur les CERT, associées à des institutions universitaires et des organismes de normalisation en Europe et ailleurs.

**Livre d'exercices pour les CSIRT: accroître la valeur des acquis par la compilation de guides de bonnes pratiques**

Le rôle de l'ENISA en tant que facilitateur d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques et d'intermédiaire pour l'établissement de contacts est renforcé par le matériel d'excellente qualité déjà préparé par l'Agence (tel que le «Guide de création d'un CSIRT pas à pas», disponible en plusieurs langues). L'ENISA continuera à enrichir sa série de guides de bonnes pratiques concernant les CERT. Les exercices sont un outil indispensable pour permettre aux CSIRT de se préparer à faire face aux cas d'urgence et aux crises, comme l'a signalé le groupe de travail ad hoc de 2005 sur les CERT dans ses recommandations à l'ENISA, le groupe de travail ad hoc de 2006 dans son document traitant de «l'assurance de la qualité pour les CERT» et l'étude de l'ENISA sur la «coopération entre les CERT et sa facilitation par les parties prenantes concernées» (2006).

Actuellement, seul un petit nombre d'équipes font des exercices de gestion de crise et de coopération d'une manière constructive, susceptible d'accroître réellement leur niveau de préparation. La plupart des équipes se contentent d'effectuer de petits exercices ad hoc, d'ampleur et de portée limitées. Le manque d'une approche commune de bonnes pratiques sur des exercices pour les CSIRT constitue l'obstacle le plus important à l'exécution par ces équipes d'exercices (transfrontières) et au développement de connaissances communes. Un recueil de «Bonnes pratiques d'exercices pour les CSIRT» servira à renforcer les capacités opérationnelles des équipes de réponse aux incidents à différents niveaux. Une étude préliminaire effectuée par l'ENISA en 2007 (dans le cadre de la compilation de «bonnes pratiques pour l'assurance de la qualité dans les CSIRT») a montré à la fois la faisabilité et la valeur ajoutée à attendre d'un tel recueil de «Bonnes pratiques d'exercices pour les CSIRT». Partant des résultats de l'étude préliminaire, un tel guide sera préparé par l'ENISA («Livre d'exercices de l'ENISA pour les CSIRT»).

**RÉSULTATS ET CALENDRIER:**

- Mise à jour du «Répertoire ENISA des CERT en Europe» au 2ème et au 4ème trimestre 2008
- Atelier CERT au 2ème et au 4ème trimestre 2008
- Livre d'exercices de l'ENISA pour les CSIRT au 4ème trimestre 2008

**PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX**

États membres (en particulier CSIRT nationaux), communauté CERT

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 14 personnes-mois pour 2008
- 120 000 euros (réunions, atelier et expertise-conseil)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

ENISA, Commission, 1 État membre, groupe de travail de l'ENISA sur les CERT

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3c), d) et e)

**2.2.1 LT 2.3: Promotion de l'adoption rapide des CIE interopérables en Europe**

<b>Nom du PTPA</b>	Développer et entretenir des modèles de coopération
<b>NOM DU LOT DE TRAVAUX:</b>	LT2.3: Promouvoir l'adoption rapide des CIE interopérables en Europe
<b>IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):</b>	
<b>Objectif SMART:</b>	D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 3 références aux documents de synthèse dans les publications officielles de l'UE ou dans des documents examinés par des pairs
<b>ICP:</b>	# références
<b>Objectif SMART:</b>	D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 5 références aux recommandations officielles de l'ENISA
<b>ICP:</b>	# références
<b>Objectif SMART:</b>	D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 1 projet pilote transfrontière met en œuvre les recommandations de l'ENISA
<b>ICP:</b>	# projets pilotes transfrontières

**DESCRIPTION DES TÂCHES:**

Le lent démarrage de services paneuropéens est fortement influencé par l'absence d'une infrastructure cohérente et interopérable de CIE. Malgré les efforts déployés jusqu'à présent par certains États membres, une forte fragmentation se manifeste non seulement sur le plan technique, mais aussi dans le domaine légal et réglementaire. Le travail sur l'interopérabilité et l'identification des bonnes pratiques contribueront à accélérer le démarrage de services paneuropéens sécurisés.

L'ENISA poursuivra son travail sur cette question en joignant ses forces à celles des principales initiatives paneuropéennes et à des cadres d'interopérabilité (par ex. feuille de route de la Commission en matière de CIE, programme IDABC, projets pilotes à grande échelle). Un candidat potentiel pour cette activité est un projet impliquant plus de 15 États membres financé par le programme CIP. L'ENISA a discuté avec des consortiums sur les volets de travail suivants comme contribution à n'importe quel projet pilote approuvé.

- Collaboration avec l'IDABC sur des critères/modèle d'assurance de mécanismes d'authentification pour les services d'administration en ligne: examen et commentaire des spécifications d'interopérabilité, promotion du modèle comme norme d'interopérabilité dans les États membres et encouragement de la standardisation. Cette collaboration sera basée sur le travail d'élaboration de modèle d'authentification effectué en 2007.
- Liaison avec des organismes de normalisation: en particulier poursuite du travail pour l'intégration du modèle d'authentification de l'IDABC dans OASIS (SAML) et évaluation d'autres normes intégrant des modèles d'authentification. Analyse des extensions requises aux normes communes (par ex. SAML) pour l'application du modèle d'authentification de l'IDABC. Les préoccupations relatives à la protection des données personnelles associées à l'interopérabilité des CEI seront également analysées et les résultats inclus dans les produits finaux livrables.
- Documents de synthèse de l'ENISA: les questions susceptibles d'être traitées sont notamment les CIE et leurs applications mobiles, les caractéristiques de confidentialité dans les spécifications des CIE existantes, la communication en champ proche (NFC/cartes sans contact) et seront choisies en tenant compte des propositions de parties prenantes (en particulier consortium pour projet pilote) et de l'étude de la documentation existante.
- Examen et commentaires sur les spécifications et l'architecture d'interopérabilité des projets pilotes à grande échelle.

En outre, l'ENISA analysera les aspects politiques et la mise en œuvre des CIE par rapport à l'article 8 de la directive Services de l'UE. L'ENISA a l'intention d'analyser sur un cas expérimental comment l'article 8 peut être appliqué en utilisant les technologies susmentionnées d'interopérabilité des CIE. Le choix exact des documents de synthèse sera effectué en concertation avec les parties prenantes, notamment la DG MARKT et la DG INFSO.

**RÉSULTATS ET CALENDRIER:**

- Documents de synthèse sur les questions susmentionnées (4ème trimestre 2008 et autres avis en 2009)
- Rapport sur la mise en œuvre des CIE pour l'article 8 de la directive Services de l'UE (4ème trimestre 2008)
- Rapport sur les liens entre les initiatives de normalisation et les initiatives paneuropéennes d'interopérabilité des CIE, y compris analyse des failles de sécurité (4ème trimestre 2008)
- Rapport d'examen des spécifications et de l'architecture d'interopérabilité du projet pilote à grande échelle (2009)

**PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX**

États membres (en particulier 15 États membres faisant partie du consortium pour les projets pilotes à grande échelle), services de la Commission, organismes de normalisation, fournisseurs de technologies pour des solutions de CIE, membres des secteurs bancaire et industriel

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 6 personnes-mois pour 2008
- 80 000 euros (ateliers, réunions, expertise-conseil)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

Commission, 15 États membres participant au projet pilote à grande échelle

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3c), d) et g)

2.2.4 LT 2.4: Facilitation de l'échange de bonnes pratiques de SRI au niveau européen

<b>Nom du PTPA</b>
Développer et entretenir des modèles de coopération
<b>NOM DU LOT DE TRAVAUX:</b>
LT2.4: Facilitation de l'échange de bonnes pratiques de SRI au niveau européen
<b>IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):</b>
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 2 partenaires se sont engagés dans une initiative de coopération facilitée par le travail de l'ENISA en faveur de l'échange de bonnes pratiques de SRI au niveau européen ICP: # partenariats
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, la plate-forme en ligne a été visitée par au moins 15 États membres ICP: # États membres déclarant avoir visité la plate-forme en ligne
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 25 États membres sont couverts par le répertoire Who-is-Who et les fiches pays ICP: # États membres
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, 80% des mises à jour effectuées dans le répertoire Who-is-Who et dans les fiches pays sont confirmées ICP: % mises à jour confirmées
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, des rapports pays sont établis sur au moins 20 États membres ICP: # États membres

**DESCRIPTION DES TÂCHES:**

Les États membres ont exprimé à plusieurs reprises leur désir d'améliorer leur coopération, en particulier au niveau gouvernemental.

Un nombre plutôt limité d'États membres coopèrent déjà pour échanger leurs expériences afin de développer et d'améliorer leurs capacités en matière de SRI. Dans le but de relever le niveau de la SRI à l'échelle européenne, tous les États membres seront encouragés à partager des informations sur les bonnes pratiques sur une base structurée.

L'ENISA a commencé à promouvoir un «marché de SRI» européen en 2007 et compte servir d'intermédiaire entre les États membres qui ont développé de bonnes pratiques dans certains domaines de SRI et qui sont disposés à les partager avec d'autres États membres souhaitant apprendre d'expériences faites dans certains domaines et prêts à exprimer leurs besoins. En 2007, l'Agence a facilité, dans le cadre des échanges de bonnes pratiques, la coopération entre le CERT hongrois et l'autorité bulgare de télécommunications autour de la mise en place du BL-GOVCERT.

L'ENISA considère ceci comme une tâche continuelle et de longue durée, puisqu'il s'agit d'attirer l'attention des États membres sur diverses possibilités de coopération et de les convaincre de l'intérêt et de l'utilité d'une telle coopération pour tous les partenaires. Un examen annuel sera effectué afin d'obtenir des informations en retour sur le fonctionnement du système européen d'échange de bonnes pratiques de SRI et de l'évaluer à la fin de chaque année.

Le système européen d'échange de bonnes pratiques de SRI sera appuyé par un ensemble d'instruments:

- **La plate-forme** en ligne sera un outil directement relié à cette activité de grande envergure. La plate-forme procurera des informations générales sur différents modèles de coopération et sur les activités déjà mises en œuvre avec succès («success stories») et servira de source d'information/d'orientation pour trouver les bons partenaires. Ainsi, la plate-forme pourra encourager les États membres à coopérer ensemble.
- **La base de données Who-is-Who** est un répertoire d'adresses génériques d'acteurs pertinents du secteur de la SRI. Cette base de données sera maintenue à jour en continu afin de la compléter et de l'enrichir de nouvelles données clés.
- **Les fiches pays** contiendront des informations succinctes sur divers acteurs de la SRI ainsi que sur différents événements survenus dans les États membres.
- **Les rapports pays** présenteront un bilan des activités en cours et prévues en matière de SRI dans chaque État membre concerné. Ils contiendront également des informations détaillées sur les acteurs pertinents et leurs relations mutuelles. En outre, les rapports renseigneront sur les activités liées à l'ENISA.

**RÉSULTATS ET CALENDRIER**

- Partenariats établis avec succès, présentés sur la plate-forme (travail continuuel)
- Plate-forme en ligne sur l'Internet (travail continuuel)
- Bibliothèque/documentation (mise à jour en continu) - disponible en ligne - avec une bonne fonction de recherche (travail continuuel)
- Versions en ligne et imprimées du répertoire Who-is-Who et des rapports pays au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, (travail continuuel pour les fiches pays)
- Rapport d'évaluation sur le fonctionnement du système européen d'échange de bonnes pratiques de SRI (4<sup>ème</sup> trimestre 2008)

**PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX**

États membres: conseil d'administration, agents de liaison nationaux, réseaux de diverses «communautés thématiques» (par ex. industrie, universités, consommateurs, évaluation des risques, etc.);

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 10,5 personnes-mois pour 2008
- 160 000 euros (réunions, expertise-conseil, frais d'impression)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

ENISA, conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3c) et d)

**2.3 PTPA 3: Identifier les risques émergents afin d'instaurer la confiance****NOM DU PROGRAMME:**

Identifier les risques émergents afin d'instaurer la confiance

**DESCRIPTION DU PROBLÈME À RÉSOUDRE:**

Les décideurs dans les secteurs public et privé n'ont pas toujours une idée claire de la nature ni de l'impact des défis que peut poser la sécurité informatique dans notre société de l'information. Cela vaut aussi bien pour les nouvelles technologies que pour les nouveaux scénarios applicatifs qui arrivent sur le marché européen. Une meilleure connaissance des risques émergents pourrait permettre aux parties prenantes des secteurs public et privé de prendre des décisions mieux avisées.

**DESCRIPTION DE L'APPROCHE RETENUE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME:**

L'Agence établira un cadre destiné à permettre aux décideurs de mieux comprendre et évaluer les risques émergents liés aux nouvelles technologies et aux nouvelles applications. Cela contribuera à renforcer la confiance des parties prenantes. À cet effet, l'Agence élaborera une preuve de concept d'une capacité européenne pour l'évaluation des risques pouvant survenir dans les 2 à 3 prochaines années, en liaison avec un Forum de dialogue multipartite avec des décideurs des secteurs public et privé. De plus, l'Agence préparera des documents de synthèse pour exprimer ses avis sur les risques émergents associés aux nouvelles technologies et aux nouvelles applications. À ce titre, le présent PTPA devrait faire fonction d'antenne pour les décideurs d'Europe et peut-être même au-delà.

**OBJECTIFS SUPÉRIEURS APPUYÉS PAR LE PROGRAMME:**

- Faciliter le marché intérieur des communications électroniques en aidant les institutions à choisir le dosage approprié de réglementations et d'autres mesures (en soulignant en particulier l'importante contribution que peut apporter l'Agence à la directive-cadre)
- Renforcer le dialogue entre les diverses parties prenantes dans l'UE sur la SRI
- Développer la confiance dans l'ère de l'information en relevant le niveau de la SRI dans l'UE

**IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.)**

Objectif SMART: D'ici à 2010, au moins 30 parties prenantes ou organisations participantes d'au moins 15 États membres nomment l'ENISA comme point de référence pour discuter de la nature et de l'impact des défis émergents pour la sécurité informatique dans la société de l'information.

ICP: # parties prenantes, # États membres

**PARTIES PRENANTES + BÉNÉFICIAIRES**

Décideurs des secteurs public et privé, tels que gouvernements d'États membres, industries, organisations de R&D, développeurs de logiciels, intégrateurs de systèmes et organismes de normalisation.

**POURQUOI L'ENISA?**

- L'ENISA a la capacité requise pour réunir les parties prenantes pertinentes afin de faciliter la discussion et l'échange d'information au niveau européen.
- L'ENISA a effectué en 2006 et 2007 une évaluation des risques pour la sécurité de l'information liés aux applications émergentes. Elle a également développé une feuille de route et effectué des études sur les mécanismes pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les risques émergents, et rédigé des documents de synthèse sur les tendances technologiques.

**PROGRAMME PROPOSÉ PAR:**

ENISA, conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3a), c), d), e), f), g), i) et k)

2.3.1 LT 3.1: Cadre pour l'évaluation et la discussion des risques émergents

<b>Nom du PTPA</b>
Identifier les risques émergents afin d'instaurer la confiance
<b>NOM DU LOT DE TRAVAUX:</b>
LT3.1: Cadre pour l'évaluation et la discussion des risques émergents
<b>IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):</b>
<b>Objectif SMART:</b> En 2008, la preuve de concept et le forum prospectif traiteront tous deux des risques émergents dans au moins 2 nouveaux domaines d'application <b>ICP:</b> # nouveaux domaines d'applications
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins une organisation d'experts ou de parties prenantes d'au moins 5 différents États membres contribuent au forum prospectif de 2008 <b>ICP:</b> # contributeurs, # États membres couverts
<b>Objectif SMART:</b> D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 3 organisations de parties prenantes d'au moins 3 États membres font référence au rapport sur la preuve de concept et aux résultats du forum prospectif de 2008. <b>ICP:</b> # organisations de parties prenantes, # États membres
<b>DESCRIPTION DES TÂCHES:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2007, l'Agence a développé une méthode pour l'identification des risques émergents et mené une étude sur les mécanismes de collecte, traitement et diffusion des informations sur les risques émergents. En 2008, l'Agence mettra ce travail en pratique, avec la collaboration des parties prenantes moyennant un cadre pour l'évaluation des risques émergents. Une preuve de concept destinée à valider une capacité européenne d'évaluation des risques susceptible d'émerger dans les 2 à 3 prochaines années sera établie. La preuve de concept et les documents de synthèse - décrits comme livrables dans LT4.2 - feront l'objet d'un examen au sein du forum des parties prenantes.</li> <li>Co-organiser avec les parties prenantes partenaires un forum de parties prenantes pour l'identification des risques émergents, englobant les tâches suivantes:             <ol style="list-style-type: none"> <li>Discuter la preuve de concept susmentionnée et valider les résultats disponibles;</li> <li>Identifier les risques émergents dans les nouveaux domaines d'application. La discussion sera amorcée au moyen de matériel d'information sur des thèmes spécifiques préparés par l'Agence et de contributions de différentes parties prenantes sur ces mêmes thèmes.</li> </ol> </li> <li>Établir un rapport sur la preuve de concept et les conclusions tirées du forum de parties prenantes.</li> </ul>

<b>RÉSULTATS ET CALENDRIER:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Preuve de concept d'une capacité européenne pour l'évaluation des risques pouvant émerger dans les 2 à 3 prochaines années (3ème trimestre 2008)</li> <li>Plan pour l'organisation du forum prospectif à développer de concert avec des experts, des organisations de parties prenantes concernées et des membres du groupe permanent des parties prenantes (1er trimestre 2008)</li> <li>Forum prospectif de l'ENISA (4ème trimestre 2008)</li> <li>Rapport sur la preuve de concept et les résultats du forum prospectif de l'ENISA (4ème trimestre 2008)</li> </ul>
<b>PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX</b>
Experts en gestion/évaluation des risques, universités, conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes, ALN, ARN, organisations industrielles, organisations de consommateurs.
<b>RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>7,5 personnes-mois pour 2008</li> <li>180 000 euros (expertise-conseil, atelier)</li> </ul>
<b>LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:</b>
ENISA
<b>BASE JURIDIQUE</b>
Règlement ENISA, articles 3a), c), d), e), f), g), i) et k)

## 2.3.2 LT 3.2: Documents de synthèse

**Nom du PTPA**

Identifier les risques émergents afin d'instaurer la confiance

**NOM DU LOT DE TRAVAUX:**

LT3.2: Documents de synthèse

**IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):**

**Objectif SMART:** D'ici au 4ème trimestre 2008, un taux de satisfaction supérieur à la moyenne (3 sur une échelle de 1-5, 1=faible, 5=max.) est recueilli au sujet des documents de synthèse via les formulaires publiés sur le site web de l'ENISA

**ICP:** taux de satisfaction (1-5, 1=faible, 5=max.)

**Objectif SMART:** D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 2 documents sont approuvés lors d'une conférence faisant suite à un examen d'évaluation formelle par les pairs.

**ICP:** # documents de synthèse approuvés lors d'une conférence

**Objectif SMART:** D'ici au 4ème trimestre 2008, au moins 6 références sont faites à des documents de synthèse de l'ENISA

**ICP:** # références

**DESCRIPTION DES TÂCHES:**

L'objectif de ce LT est d'analyser les menaces associées aux technologies émergentes sur la base de suggestions émanant du groupe permanent des parties prenantes et d'autres acteurs concernés. Cette analyse pourrait aider les responsables et d'autres décideurs à mieux comprendre la nature de ces menaces émergentes et de développer des politiques appropriées pour y remédier. Deux thèmes pertinents seront choisis en fonction des indications de nos parties prenantes. Les documents seront élaborés avec le soutien du groupe virtuel d'experts au moyen de conférences téléphoniques et de vidéoconférences, de wiki et de listes de diffusion par courriel. Chaque document fournira des informations sur le contexte général, une analyse des menaces de sécurité et des recommandations aux parties prenantes. Quelques exemples de thèmes candidats sont les suivants:

- Identité électronique dans des environnements de télécommunications mobiles (c.-à-d. téléphones portables comme moyens d'authentification et systèmes de gestion d'identité pour appareils légers).
- Le rôle de la radio-identification (RFID) dans les vulnérabilités des infrastructures critiques
- Interopérabilité des politiques de sécurité multi-domaines
- Communications prioritaires et réseaux de communication d'urgence
- Aspects légaux de l'interopérabilité des cartes d'identité nationales (ou autres sujets liés aux projets pilotes à grande échelle)
- Analyse des risques de sécurité liés à IPv6
- Analyse des dangers associés à la VOIP (téléphonie sur IP), au SPIM et au SPIT - (pourriels s'attaquant aux messageries instantanées et à la téléphonie sur IP)
- Virtualisation
- Risques de sécurité dans les mondes virtuels et les environnements de jeux
- Aspects économiques de la sécurité
- Vulnérabilités XSS et Javascript + spécification HTML 5

**RÉSULTATS ET CALENDRIER:**

- Deux documents de synthèse (3ème et 4ème trimestre 2008)
- Présentation des documents de synthèse dans des conférences (4ème trimestre 2008)

**PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX**

Industrie, universités, organismes de normalisation (par ex. membres du groupe permanent des parties prenantes)

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 6 personnes-mois pour 2008
- 100 000 euros (expertise-conseil)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

ENISA

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3a), e), f), g) et k)

## 2.4 AP 1: Renforcer la confiance dans l'information au sein des micro-entreprises

### NOM DE L'AP:

Renforcer la confiance dans l'information au sein des micro-entreprises

### DESCRIPTION DU PROBLÈME À RÉSOUDRE:

L'ère de l'information numérique continue d'offrir de multiples opportunités d'affaires, en particulier pour les micro-entreprises (employant 1 à 10 personnes). Cependant, le développement et l'adoption de nouvelles TIC par les utilisateurs s'accompagnent de vulnérabilités. Puisque les micro-entreprises utilisent de plus en plus de services liés aux TIC, il est nécessaire d'analyser les besoins et attentes des micro-entreprises dans ce domaine. Plusieurs États membres manquent de lignes directrices en matière de sécurité de l'information pour les micro-entreprises, en particulier en ce qui a trait à la compréhension et à la mise en œuvre de processus de gestion des risques.

### DESCRIPTION DE L'APPROCHE RETENUE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME:

L'objectif de cette démarche est de collecter des données et d'évaluer les besoins et attentes des micro-entreprises dans le domaine en question, en procédant à des analyses des failles de sécurité, en conduisant des exercices pratiques et en pilotant l'approche de gestion/évaluation des risques de l'ENISA. Cette activité sera exécutée en tant qu'AP dans le cadre du programme de travail 2008, dans le but de l'inclure, s'il en est décidé ainsi, comme PTPA à part entière dans le programme de travail 2009.

L'ENISA poursuivra cet objectif de la manière suivante:

- Analyse des besoins et attentes des micro-entreprises: un groupe de travail sera créé pour faciliter la discussion sur les besoins des micro-entreprises. Une synthèse et une analyse des bonnes pratiques existantes pour les micro-entreprises seront fournies.
- Pilotage de la méthodologie d'évaluation des risques de l'ENISA s'adressant aux micro-entreprises

### OBJECTIFS SUPÉRIEURS APPUYÉS PAR LE PROGRAMME:

- Développer la confiance dans l'ère de l'information en relevant le niveau de la SRI dans l'UE;
- Renforcer la coopération entre les États membres afin de réduire les écarts de capacités entre les États membres dans ce domaine;
- Intensifier le dialogue sur la SRI entre les différentes parties prenantes dans l'UE.

### PARTIES PRENANTES + BÉNÉFICIAIRES

Gouvernements d'États membres, PME, micro-entreprises, consommateurs finaux

### POURQUOI L'ENISA?

- L'ENISA est bien placée pour créer un groupe de travail chargé d'effectuer une analyse des failles de sécurité et d'émettre des recommandations sur la SRI à l'intention des micro-entreprises.
- L'ENISA a déjà compilé du matériel sur l'application de processus d'évaluation des risques dans les PME et les micro-entreprises, qui peut être utilisé dans un environnement pilote.

### PROGRAMME PROPOSÉ PAR:

ENISA, conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes

### BASE JURIDIQUE

Règlement ENISA, articles 3c), d), e) et i)

## 2.4.1 LT 4.1: Analyse des besoins et attentes des micro-entreprises (groupe de travail ad hoc)

### Nom de l'AP

Renforcer la confiance dans l'information au sein des micro-entreprises

### NOM DU LOT DE TRAVAUX:

LT 4.1: Analyser les besoins et attentes des micro-entreprises (groupe de travail ad hoc)

### IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):

**Objectif SMART:** Au moins 1 organisation européenne de PME et au moins 4 associations nationales sont représentées dans un groupe de travail qui, conformément aux règles internes de fonctionnement de l'ENISA, est constitué d'un nombre maximum de 9 membres

**ICP:** # organisations européennes de PME, # organisations nationales de PME

**Objectif SMART:** Au moins 70% des membres du groupe de travail approuvent les conclusions du groupe de travail

**ICP:** % des membres du groupe de travail

### DESCRIPTION DES TÂCHES:

Le groupe de travail identifiera et analysera les bonnes pratiques existantes pour les micro-entreprises dans le domaine de la SRI. Le groupe de travail examinera également comment les micro-entreprises obtiennent des informations en matière de sécurité et quelles sont les mesures à prendre pour améliorer ce mécanisme. L'ENISA fournira son soutien administratif et son expertise au groupe de travail. Ce LT pourrait exercer un effet de levier sur le LT 4.2 «Évaluation du processus de gestion des risques pour les micro-entreprises».

Le groupe de travail fournira une synthèse et une analyse des bonnes pratiques existantes dans le domaine de la SRI pour les micro-entreprises.

À ce titre, l'ENISA offrira une plate-forme de discussion sur les micro-entreprises centrée sur le domaine de la SRI. Ainsi, le groupe de travail favorisera le développement des échanges de connaissances et d'expériences entre les parties prenantes. Il procurera également une synthèse et une analyse des bonnes pratiques existantes dans ce domaine.

### RÉSULTATS ET CALENDRIER:

- Bonne pratiques en matière de SRI pour les micro-entreprises (4ème trimestre 2008)

### PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX

Conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes, ALN, organisations de l'industrie, multiplicateurs de l'industrie, associations de PME, incubateurs

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 4,5 personnes-mois pour 2008
- 30 000 euros (réunions)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

ENISA

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3c), d), e) et i)

**RESSOURCES POUR 2008 (personnes-mois et budget)**

- 4 personnes-mois pour 2008
- 80 000 euros (réunions, pilotes)

**LOT DE TRAVAUX PROPOSÉ PAR:**

ENISA

**BASE JURIDIQUE**

Règlement ENISA, articles 3c), d), e) et i)

## Résumé des programmes thématiques pluriannuels et des lots de travaux

		Ligne budgétaire	Budget	Hommes-mois	Nouvelle activité
<b>PTPA 1</b>	<b>Améliorer la résilience des réseaux de communication électronique européens</b>				
LT 1.1	Inventaire et analyse des régimes nationaux de sécurité destinés à assurer la sécurité et la résilience des réseaux publics de communication	3510	200 000	7	OUI
LT 1.2	Analyse des mesures déployées par les opérateurs en faveur de la résilience des réseaux publics de communication	3510	90 000	10,5	OUI
LT 1.3	Analyse des technologies existantes servant à renforcer la résilience des réseaux publics de communication	3520	100 000	9 5	OUI
	<b>TOTAL</b>		390 000	27	
		<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Budget</b>	<b>Hommes-mois</b>	<b>Nouvelle activité</b>
<b>PTPA 2</b>	<b>Développer et entretenir des modèles de coopération</b>				
LT 2.1	Plate-forme de coopération pour la communauté de sensibilisation	3310	50 000	14	NON
LT 2.2	Cercle de compétence en matière de sécurité pour les communautés CERT	3300	120 000	14	NON
LT 2.3	Promotion de l'adoption rapide des CIE interopérables en Europe	3510	80 000	6	NON
LT 2.4	Facilitation de l'échange de bonnes pratiques de SRI au niveau européen	3320	160 000	10,5	NON
	<b>TOTAL</b>		410 000	44,5	
		<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Budget</b>	<b>Hommes-mois</b>	<b>Nouvelle activité</b>
<b>PTPA 3</b>	<b>Identifier les risques émergents pour renforcer la confiance</b>				
LT 3.1	Cadre pour l'évaluation et la discussion des risques émergents	3500	180 000	7,5	OUI
LT 3.2	Documents de synthèse	3510	100.000	7	NON
	<b>TOTAL</b>		280 000	14,5	
		<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Budget</b>	<b>Hommes-mois</b>	<b>Nouvelle activité</b>
<b>AP 1</b>	<b>Renforcer la confiance dans l'information au sein des micro-entreprises</b>				
LT 4.1	Analyse des besoins et attentes des micro-entreprises (GT ad hoc)	3001	80 000	4,5	OUI
LT 4.2	Évaluation du processus de gestion des risques pour micro-entreprises	3500	110 000	4	NON
	<b>TOTAL</b>				

## 2.4.2 LT 4.2: Évaluation du processus de gestion des risques pour micro-entreprises

**Nom de l'AP**

Renforcer la confiance dans l'information au sein des micro-entreprises

**NOM DU LOT DE TRAVAUX:**

LT 4.2: Évaluation du processus de gestion des risques pour les micro-entreprises

**IMPACT SOUHAITÉ (ICP liés aux objectifs S.M.A.R.T.):**

**Objectif SMART:** D'ici à 2008, au moins 2 projets pilotes utilisant le matériel d'évaluation des risques de l'ENISA sont déployés dans au moins 2 États membres.

**ICP:** # projets pilotes, # États membres

**DESCRIPTION DES TÂCHES:**

En 2008, l'Agence concentrera ses efforts sur la diffusion d'une méthodologie aisément applicable d'évaluation des risques pour micro-entreprises, élaborée par l'Agence durant l'année précédente. Ce matériel sera validé au moyen de projets pilotes qui seront exécutés avec l'aide d'intermédiaires établissant le contact avec des micro-entreprises européennes.

D'éventuels projets pilotes seront identifiés et un plan sera établi pour les projets retenus. L'ENISA aidera les organisations intermédiaires à comprendre et à appliquer la méthodologie développée. Cela permettra de poursuivre le développement d'outils simples, d'une terminologie commune et de bonnes pratiques aisément applicables.

**RÉSULTATS ET CALENDRIER:**

- Projets pilotes pour valider la méthodologie d'évaluation des risques pour micro-entreprises
- Délai (4ème trimestre 2008)

**PARTIES PRENANTES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR ACTIVEMENT CE LOT DE TRAVAUX**

Conseil d'administration, groupe permanent des parties prenantes, ALN, associations de PME, incubateurs

# 3. Activites Horizontales

*L'Agence accomplira un certain nombre d'activités nécessaires à son fonctionnement en plus des programmes thématiques pluriannuels. Celles-ci comprennent des activités de communication et de contact, de gestion des organes et groupes de l'ENISA, de gestion des relations avec les parties prenantes externes, de mesure de l'adoption des produits livrables de l'ENISA, de gestion des capacités internes de l'Agence, de développement des communications internes et d'élaboration du programme de travail.*

## ▶ 3.1 Activités de communication et de contact avec les parties prenantes de l'ENISA

Les activités de communication et de contact de l'ENISA revêtent une importance centrale pour accroître l'impact du travail de l'Agence. En 2008, l'Agence utilisera ses canaux de communication institutionnelle pour établir le contact avec des experts en SRI. Ces canaux de communication comprennent la presse et les médias (30 000 euros), le site web officiel de l'ENISA (20 000 euros), le Rapport général d'activité de l'ENISA (20 000 euros), ainsi que la production de matériel de communication (30 000 euros). Le contact avec les experts en SRI se fera au moyen de la Lettre trimestrielle de l'ENISA (40 000 euros), d'événements co-organisés (125 000 euros) et d'interventions d'experts de l'ENISA à des conférences et manifestations (ce qui ne nécessite pas de budget supplémentaire).

Base juridique: règlement ENISA, articles 2.3 et 3a), e), f) et k) et 7.5a)

## ▶ 3.2 Gestion des organes et groupes de l'ENISA

L'Agence organisera des réunions du conseil d'administration (125 000 euros) et du groupe permanent des parties prenantes (150 000 euros, y compris les réunions informelles CA/GPP), assurera la coordination des activités des groupes de travail (70 000 euros) et la gestion du réseau des agents de liaison nationaux (30 000 euros).

Base juridique: règlement ENISA, articles 5, 6, 7.4g), h) et i) et 7.8

## ▶ 3.3 Gestion des relations avec les parties prenantes externes

L'Agence entretiendra et développera les relations avec les organes de l'UE, avec les représentants de l'industrie, des universités et des consommateurs, avec des pays tiers et des institutions internationales (par ex. UIT, IETF et OCDE); elle identifiera des domaines d'intérêt communs et évaluera dans quelle mesure une collaboration avec ces acteurs est faisable pour certaines activités spécifiques de l'Agence (par ex. faciliter le dialogue sur le développement de logiciels sécurisés entre l'industrie et la Commission en tant que législateur). Ces activités nécessitent 570 000 euros pour les missions du personnel, 10 000 euros pour les frais de représentation, EUR10 000 pour les réunions du directeur administratif et 35 000 euros pour d'autres réunions.

Base juridique: règlement ENISA, articles 3c) et j) et 7.4g) et h)

### 3.4 Mesure de l'adoption des produits livrables de l'ENISA

En 2008, l'Agence lancera une enquête annuelle pour obtenir des informations en retour sur l'utilisation pratique de ses produits dans les États membres (100 000 euros). Les résultats de l'enquête effectuée en 2007 seront utilisés comme base de référence pour l'analyse des données de 2008.

Base juridique: règlement ENISA, article 7.4d) et 9

### 3.5 Gestion des capacités internes

«L'Agence continuera à entretenir et à enrichir la base de données Who-is-Who en concertation avec les secteurs public et privé (10 000 euros). S'appuyant sur la capacité interne du cabinet de technologie qu'elle a mis en place en 2006 et exploité en 2007, l'Agence formera ses experts sur des outils de sécurité (30 000 euros). L'Agence poursuivra ses activités sur la gestion interne des risques et la sécurité de l'information en concentrant ses efforts principalement sur la politique de sécurité, la sensibilisation et la continuité des activités (20 000 euros). En outre, l'Agence maintiendra sa capacité d'audit interne (25 000 euros) et de traduction (40 000 euros) de ses documents financiers officiels.»

Base juridique: règlement ENISA, article 7.4d)

### 3.6 Gestion de la communication interne à l'ENISA

L'Agence attache une grande importance au partage d'informations et à la coopération entre son personnel et sa direction et, d'une façon générale, entre tous les membres du personnel. Pour cela, l'Agence a établi différents canaux de communication interne et distribuera fréquemment sa lettre d'information interne, organisera des réunions hebdomadaires internes avec le personnel et assurera le partage d'information via l'intranet.

Base juridique: règlement ENISA, article 7.4d) et f)

### 3.7 Élaboration du programme de travail

Chaque année, l'Agence établit son programme de travail annuel. Le programme fait l'objet de consultations avec le groupe permanent des parties prenantes et est soumis à la décision du conseil d'administration. En principe, cette activité ne nécessite pas de budget spécifique.

Base juridique: règlement ENISA, article 7.5b), 7.6 et 9

## Résumé des activités horizontales

		Ligne budgétaire	Budget	Hommes-mois	Nouvelle activité
<b>AH 1</b>	<b>Fourniture de conseil et d'assistance</b>				
AH 1.1	Coordination du traitement des demandes	3320	0	1.0	NON
AH 1.2	Réponse aux demandes	à déterm.	à déterm.	à déterm.	
	<b>TOTAL</b>		0	1.0	
<b>AH 2</b>	<b>Activité de communication et de contact avec les parties prenantes de la SRI</b>	<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Budget</b>	<b>Hommes-mois</b>	<b>Nouvelle activité</b>
AH 2.1	Presse et médias	3210	30.000	2.5	NON
AH 2.2	Site web officiel de l'ENISA	3220	20.000	8	NON
AH 2.3	Rapport général d'activités de l'ENISA	3211	20.000	3	NON
AH 2.4	Matériel de communication	3210	30.000	0	NON
AH 2.5	Lettre trimestrielle de l'ENISA	3211	40.000	4	NON
AH 2.6	Événements co-organisés	3200	125.000	3.5	NON
AH 2.7	Interventions d'orateurs	n.a.	0	9	NON
	<b>TOTAL</b>		265.000	30	
<b>AH 3</b>	<b>Gestion des organes et groupes de l'ENISA</b>	<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Budget</b>	<b>Hommes-mois</b>	<b>Nouvelle activité</b>
AH 3.1	Conseil d'administration	3003	125.000	5	NON
AH 3.2	Groupe permanent des parties prenantes	3000	150.000	4	NON
AH 3.3	Coordination des groupes de travail	3001	70.000	4.5	NON
AH 3.4	Réseau des agents de liaison nationaux	3320	30.000	2	NON
	<b>TOTAL</b>		375.000	15.5	
<b>AH 4</b>	<b>Gestion des relations avec les parties prenantes externes</b>	<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Budget</b>	<b>Hommes-mois</b>	<b>Nouvelle activité</b>
AH 4.1	Développement des relations avec les représentants de l'industrie, des universités, des consommateurs, avec des institutions internationales et des pays tiers	3330	0	3	NON
AH 4.2	Gestion des relations avec les organes de l'UE	3320	0	3	NON
AH 4.3	Missions du directeur exécutif	3015	65.000	0	NON
AH 4.4	Missions du département coopération et soutien	3012	290.000	0	NON
AH 4.5	Missions du département technique	3013	160.000	0	NON
AH 4.6	Missions du département administratif	3014	55.000	0	NON
AH 4.7	Coûts de représentation	3011	10.000	0	NON
AH 4.8	Réunions du directeur exécutif	3005	10.000	0	NON
AH 4.9	Autres réunions	3002	35.000	0	NON
	<b>TOTAL</b>		625.000	6	

► Résumé des activités horizontales

		Ligne budgétaire	Budget	Homme-mois	Nouvelle activité
<b>AH 5</b>	<b>Mesure de l'adoption des produits de l'ENISA</b>				
AH 5.1	Enquête sur l'utilisation des produits de l'ENISA dans les pays européens	3400	100.000	2	NON
	<b>TOTAL</b>		100.000	2	
<b>AH 6</b>	<b>Gestion des capacités internes de l'ENISA</b>				
AH 6.1	Base de données Who-is-Who	3320	10.000	0	NON
AH 6.2	Cabinet de technologie	3530	30.000	13	NON
AH 6.3	Mise en œuvre de la politique de sécurité informatique de l'ENISA	3500	20.000	3	NON
AH 6.4	Capacité d'audit interne	3400	25.000	4	NON
AH 6.5	Traductions	3230	40.000	0	NON
	<b>TOTAL</b>		125.000	20	
<b>AH 7</b>	<b>Gestion de la communication interne à l'ENISA</b>				
AH 7.1	Lettre d'information interne de l'ENISA, réunions du personnel et partage d'informations via l'intranet	n.a.	0	4	NON
	<b>TOTAL</b>		0	4	
<b>AH 8</b>	<b>Élaboration du programme de travail</b>				
AH 8.1	Élaboration du programme de travail 2009	n.a.	0	6	NON
	<b>TOTAL</b>		0	6	



# 4. Fourniture de Conseil et d'Assistance

Une évolution majeure en 2006 et 2007 a été la réception par l'ENISA de demandes en provenance des États membres (7), de la CE (6) et d'autres organes européens (1) au rythme moyen d'une demande par mois (voir tableau ci-après). L'Agence s'attend à recevoir de telles demandes en 2008 également. Cela confirme le rôle prévu pour l'ENISA aux articles 2, 3 et 10 du règlement.

L'article 6 des règles de fonctionnement interne concernant le traitement des demandes spécifie la procédure à appliquer aux demandes reçues. Pour les demandes éligibles, l'Agence définira des priorités sur la base de critères tels que la disponibilité de ressources, la continuité des actions à long terme, les engagements existants ainsi que la valeur ajoutée et l'impact attendus au niveau européen de la réponse à la demande.

En principe, les demandes reçues seront traitées selon le système «premier arrivé, premier servi». En cas de besoin, le directeur exécutif consultera sans délai le conseil de direction avant de prendre une décision sur les priorités.

Tableau: Demandes traitées entre décembre 2005 et octobre 2007

Demandeur	Subject	Budget [Euro]	ENISA staff [Man months]
1) CEPD	Facilitation de l'audit du système EURODAC	3.400	1.6
2) Commission	Évaluation des mesures de sécurité prises par les fournisseurs de communications électroniques	0	2.2
3) ARN Lituanie	Assistance à la création de CERT par l'organisation d'une formation pour CERT en Lituanie	6.745	0.8
4) Commission	Information en retour sur l'évaluation de l'impact sur la communication prévue	0	1.3
5) Commission	Conseil sur l'examen à mi-parcours de la directive sur les signatures électroniques	850	0.5
6) Commission	Conseil sur la gestion des CIE dans les services de la Commission	850	1.1
7) République tchèque	Évaluation des besoins de sécurité des systèmes d'information des administrations publiques	0	0.6
8a) Commission	Étude de la faisabilité d'un cadre pour la collecte de données	50.000	6.0
8b) Commission	Étude de la faisabilité d'un système d'échange d'informations et d'alerte à l'échelle européenne	25.000	4.0
9) Grèce	Conseil sur le cryptage et la téléphonie	0	0.1
10) Autriche	Coopération SBA-ENISA	0	0.1
11) Autriche	Gestion des risques et questionnaire d'analyse (en cours)	0	
12) Bulgarie	Facilitation de la coopération Hongrie-Bulgarie pour la création d'un CERT gouvernemental bulgare	0	
13) Grèce	Création d'un CSIRT à FORTH-ICS (réception non encore officielle)	0	

# 5. Activites Administratives

*Le département administratif de l'ENISA assure la légalité et l'intégrité des procédures administratives suivies par l'Agence conformément au cadre réglementaire en vigueur. Le département administratif rend également certains services à l'Agence dans son ensemble et collabore avec des organisations communautaires désignées, en fonction des besoins. Le département administratif peut aussi assumer un rôle opérationnel à titre secondaire, pour appuyer certaines tâches opérationnelles de l'Agence, telles que l'assistance juridique par exemple.*

*L'objectif du département administratif en 2008 est de simplifier les procédures administratives en place, tout en restant en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur. Le département administratif s'efforcera de:*

- continuer à optimiser les pratiques et procédures établies au cours des trois dernières années,
- améliorer les domaines nécessitant une attention administrative conformément aux indications formulées par l'audit,
- faciliter l'objectif de l'Agence d'appliquer des systèmes flexibles d'organisation du travail inter-équipes en fonction des besoins, en assurant une organisation des tâches de manière opérationnelle et un suivi attentif de l'utilisation des crédits budgétaires conformément aux principes de bonne gestion financière.

## ► 5.1 Administration générale

Les tâches administratives générales contribuent à assurer la gestion globale et l'efficacité du département administratif. Ses tâches principales comprennent la planification, l'organisation, la communication d'informations et le contrôle des activités des différentes sections et du département tout entier. En 2008, contrairement à l'année précédente, les services généraux cessent d'exister comme domaine d'activité discret et les activités correspondantes sont transférées à l'Administration générale (services de bureau) et aux Finances (gestion des missions). Le tableau suivant reflète les principales activités planifiées:

Réf.	Détails	Livrables	Indicateurs de performance	Calendrier	Budget
1.1	Planification des activités administratives	Planification des activités administratives Planification, orientation et gestion des activités. Gestion des ressources humaines. Réunions régulières Suivi des actions	Planification d'activités sur une base unitaire. Orientation en vue d'atteindre des objectifs. Réunions régulières, périodiques des responsables de sections et du personnel administratif. Plan de travail annuel discuté et approuvé, plans de travail des unités intégrés dans le PT du département administratif, objectifs PER du personnel définis et communiqués	En continu	0
1.2	Conseil et assistance au DE et aux chefs de départements, en fonction des besoins, sur toutes les questions administratives, y compris gouvernance, bonne gestion financière, services juridiques et protection des actifs	Rapports au demandeur	Assistance continue au DE, réponse en temps opportun à toutes les demandes d'assistance. Soutien à la mise en œuvre de contrôles internes et de systèmes de contrôle des actifs	Toutes les semaines	0
1.3	Assurer que des niveaux d'information appropriés sur l'utilisation des ressources de l'Agence soient disponibles à tout moment	Selon les besoins	Évaluation périodique des besoins d'information interne et externe du département et introduction des mesures d'amélioration nécessaires. Flux ascendant d'informations du personnel vers la direction, information pair à pair et suivi	Tous les trois mois	0

1.4	Suivi des résultats d'audit concernant les pratiques et procédures administratives appliquées conformément au règlement financier, aux modalités d'exécution et au statut du personnel	Mise à jour de documents et présentation de rapports d'activités	Information en retour par les auditeurs durant la période d'application suivante et amélioration générale des performances	Tous les trois mois	0
1.5	Tâches organisationnelles générales - Secrétariat administratif	Classement, communication d'informations, mise en route d'activités selon les besoins	Volume d'actions	En continu	0
1.6	Soutien à des tâches horizontales spécifiques	Coordination et administration de tâches horizontales spécifiques telles que traductions, secrétariat du conseil d'administration, etc. selon les besoins pour assurer un bon fonctionnement de l'Agence	Rapidité et précision de l'exécution des tâches	En continu	0
1.7	Services de bureau	Entretien des équipements. Matériels livrés à l'Agence Services postaux Parc véhicules de l'Agence	Nombre et durée d'immobilisation des équipements Nombre de réclamations reçues Nombre de tâches d'entretien. Traitement général des demandes pour l'équipement stationnaire Nombre et type de demandes pour d'autres matériels Gestion du courrier Gestion du parc véhicules de l'Agence	En continu	0

## 5.2 Finances

Par suite de la rationalisation des activités, la section Finances s'occupera également en 2008 de certaines parties de l'administration salariale, notamment des vérifications ainsi que de la coordination des missions. La section Finances joue un rôle significatif dans la gestion globale du budget annuel et le rapport budgétaire général comme décrit ci-après.

Réf.	Détails	Livrables	Indicateurs de performance	Calendrier	Budget
2.1	Ouverture et clôture du budget annuel et préparation des états budgétaires	L'arborescence budgétaire approuvée est ouverte, les crédits sont correctement affectés	Lignes budgétaires annuelles ouvertes et en exécution depuis la fin de la troisième semaine de 2007, gestion du compte de production et opérations de soutien effectuées à temps	Fin janvier et fin de la troisième semaine de décembre. Préparation jusqu'au 10 décembre	0
2.2	Exécution et consolidation des procédures internes et contrôles internes	Examen annuel des procédures internes et des contrôles internes	Lignes directrices et listes de contrôle révisées, évaluation annuelle des risques effectuée. Contrôles mis à jour en conséquence. Participation et information du personnel pour développer un consensus et sensibiliser sur les procédures de contrôle en vigueur.	Tous les trois mois	0
2.3	Rapport sur le budget annuel	Rapport mensuel	Rapport sur la situation budgétaire pour tous les domaines, titres et départements, selon les nécessités, y compris analyse des principaux aspects pertinents.	Tous les mois (pour le mois précédent)	0
2.4	Organisation des reports	Aider les départements à traiter les reports	Travail organisé et effectué en temps voulu	Tous les ans à la fin de la deuxième semaine de l'année	0

2.5	Gestion des salaires	Aspects financiers de la gestion salariale en coopération avec la section RH	Paiement des salaires en temps voulu et collaboration avec le PMO selon les nécessités	Tous les mois	0
2.6	Coordination des missions	Soutien à la préparation et à la planification de toutes les missions et remboursements	Nombre des missions, engagements, paiements, réclamations reçues Période moyenne de remboursement	En continu	0

### ► 5.3 Ressources humaines

La section RH s'occupe de la gestion générale des ressources humaines de l'Agence. Les activités se rapportant aux RH comprennent des tâches récurrentes et des activités générales concernant en particulier les évaluations annuelles, les formations, les examens médicaux, les recrutements, la tenue à jour des droits individuels et la gestion des salaires. En 2008, l'accent est mis sur la gestion des salaires et des droits individuels, qui sont devenus partie intégrante de la section RH (titre 1 Salaires). Une nouvelle activité inclut les aspects organisationnels de la gestion horizontale des équipes, telle qu'elle peut être requise par les départements de l'Agence. En 2008, l'Agence continuera d'accorder un surcroît d'attention à la formation, afin de s'assurer les connaissances et compétences professionnelles requises et de favoriser une bonne intégration de tous les membres nouvellement recrutés du personnel. Les formations dispensées en 2007 comprenaient, entre autres, les thèmes suivants: constitution d'équipes, parler en public, gestion du temps, gestion du stress, confiance en soi, éthique et premiers éléments de la gestion des personnes. En 2008, les principales activités dans le domaine des RH sont les suivantes:

Réf.	Détails	Livrables	Indicateurs de performance	Calendrier	Budget
3.1	Plan définissant la politique du personnel, statut du personnel et modalités d'application	Préparer, mettre à jour et suivre tous les changements requis ou apportés aux statuts du personnel et à ses modalités d'application ainsi qu'à d'autres lignes directrices concernant le personnel, si nécessaire. Élaborer et mettre à jour le plan définissant la politique du personnel	Le statut du personnel et les modalités s'y rapportant sont tenus à jour et communiqués à tout moment au personnel. Liaison avec les services de la Commission sur la politique du personnel	En continu	0
3.2	Gestion du titre 1: salaires et droits individuels	Établissement mensuel des salaires et des charges patronales effectué à temps. Détermination des droits individuels du personnel nouvellement recruté	Gestion mensuelle du titre 1 et des salaires sans perturbations, erreurs ou omissions. Écritures HB vérifiées et soldées régulièrement. Coordination avec ACC pour écritures correctes. Coordination en temps utile avec PMO sur toutes les questions concernant le système des salaires et autres charges de personnel. Contrôle a posteriori des registres de paiements	Tous les mois. Autres échéances réglementaires à observer	0
3.3	Évaluation des performances	Organiser une évaluation annuelle des performances. Mettre à disposition des formulaires et documents appropriés. Préparer des calendriers. Communiquer avec le personnel et la direction. Classer les documents et maintenir des registres à jour. Gérer les recours	Nombre d'évaluations effectuées	Une fois par an	0

3.4	Comité de classification	Organiser le comité de classification pour résoudre les questions de classification des nouveaux agents	Réactivité (avant l'entrée en fonction des nouveaux agents ou peu après)	1 à 4 sessions par an, selon les besoins	0
3.5	Programme de formation annuel	Élaborer le programme de formation générique de l'Agence	Présentation et acceptation du document. Concevoir des programmes de formation appropriés couvrant des domaines tels que: travail dans un environnement multiculturel, compétences de communication, développement organisationnel (par ex. constitution et gestion d'équipes) et développement individuel. Les domaines d'intérêt supplémentaires comprennent: la gestion financière et les outils (par ex. SI2), les langues, les compétences de gestion, l'expertise technique. (Coordonner le travail avec les départements pour obtenir leurs apports sur des questions spécifiques de la formation technique)	Tous les ans	0
3.6	Plan de recrutement	Exécuter le plan de recrutement de l'Agence en conformité avec le tableau des effectifs	Nombre d'agents recrutés pour occuper de nouveaux postes ou compenser les départs	En continu	0
3.7	Santé et sécurité au travail	Programme annuel de santé et de sécurité du personnel	Gérer le programme annuel de santé et de sécurité du personnel. Les actions à mener comprennent des examens médicaux annuels selon les besoins, des examens des conditions de travail, la gestion des plaintes	Tous les trois mois	0

3.8	Planification inter-équipes	Planification du travail inter-équipes comme demandé par les départements et approuvé par le DE	Préparation et présentation des aspects organisationnels du travail d'équipe horizontal, des équipes virtuelles, des task-forces internes ad hoc conformément au statut du personnel	Selon les besoins	0
-----	-----------------------------	---	--	-------------------	---

#### ► 5.4 TIC

L'équipe TIC gère les principaux systèmes et réseaux internes TIC de l'Agence, qui sont horizontalement disponibles à l'ensemble de l'ENISA, et assure le bon fonctionnement de tous les principaux systèmes à tout moment, y compris les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables, les réseaux sectoriels, les communications téléphoniques et tous les serveurs. Les principales activités prévues pour cette année sont en fait récurrentes et sont les suivantes:

Réf.	Détails	Livrables	Indicateurs de performance	Calendrier	Budget
4.1	Réseaux et systèmes internes TIC (équipements)	Assurer la sécurité des réseaux et systèmes TIC en place	Résultats d'évaluations / audits internes/ externes de la sécurité	En continu	0
4.2	Réseaux et systèmes internes TIC (logiciels)	Assurer la disponibilité des logiciels (inventaires, licences etc.)	Résultats d'évaluations / audits internes/ externes de la sécurité	En continu	0
4.3	Internal ICT Support,	Soutien interne TIC Gestion SI2 Assistance générale pour les systèmes et réseaux, et help desk. Tests effectués régulièrement sur les principaux réseaux et systèmes	Évaluations internes des clients/départements internes, indicateurs des temps d'arrêt, nombre des demandes d'assistance. Résultats d'un plan de tests répondant aux bonnes pratiques	En continu	0

4.4	Gestion des risques et plan de sécurité pour les ressources de l'Agence	Gestion de la sécurité SI2 Analyse des besoins des utilisateurs, mises à jour techniques, planification de l'exécution du travail et évaluation des demandes. Liaison avec ITMAC	Traitement des incidents de sécurité	Tous les trois mois	0
-----	---	--	--------------------------------------	---------------------	---

#### ► 5.5 Affaires juridiques et achats

La section juridique se charge d'activités d'exécution du budget et de contrôle incluant la gestion générale des contrats et des marchés publics de l'Agence. La section juridique fournit à l'Agence des conseils et services juridiques ainsi que des conseils et services pour les procédures de passation de marchés publics. La section juridique peut également remplir des tâches opérationnelles ad hoc nécessaires à son fonctionnement. Ses principales activités en 2008 sont les suivantes:

Réf.	Détails	Livrables	Indicateurs de performance	Calendrier	Budget
5.1	Conseil juridique en fonction des demandes du DE et des départements	Avis juridiques en réponse aux demandes. Représentation de l'Agence dans toutes les circonstances appropriées. Participation au travail et à des événements internes et externes	Nombre des avis juridiques émis. Nombre d'affaires juridiques traitées pour l'Agence. Nombre de participations à des réunions de forums et réseaux spécialisés, nombre de rapports produits résumant les principaux éléments et partageant les informations pertinentes	En continu	0
5.2	Marchés publics	Recours régulier à des procédures de passation de marchés publics, et prestation de l'assistance appropriée à tous les départements. Planification des achats	Plans d'achat pour l'Agence, formulaires disponibles, nombre et types de processus d'achats traités, dossiers de processus d'achat organisés, dossiers vérifiables disponibles. Nombre d'ordres d'achat, tenue de la base de données fournisseurs, nombre de réclamations reçues. Planification des achats et consolidation des activités d'achat	En continu	0

5.3	Gestion des contrats	Assistance générale à la gestion des contrats	Nombre de contrats préparés et signés par l'Agence, nombre de demandes d'assistance reçues des départements, nombre de réclamations reçues à ce sujet	En continu	0
5.4	Soutien opérationnel	Fournir un soutien juridique aux activités opérationnelles de l'ENISA	Temps consacré à gérer ces opérations et à fournir des informations en retour	Ad hoc, sur demande	0
5.5	Représentation	Activités de représentation dans le cadre d'événements officiels, et représentation devant les autorités administratives et budgétaires et les tribunaux	Nombre d'affaires traitées	En continu	0

## Résumé des activités administratives

ADA 1	Administration générale	Ligne budgétaire	Budget	Hommes-mois	Nouvelle activité
ADA 1.1	Planification des activités administratives	N/A	N/A	1	NON
ADA 1.2	Conseil et assistance	N/A	N/A	1	NON
ADA 1.3	Niveaux d'information sur les ressources de l'Agence	N/A	N/A	2	NON
ADA 1.4	Suivi des résultats d'audit	N/A	N/A	2	NON
ADA 1.5	Secrétariat administratif	N/A	N/A	6	NON
ADA 1.6	Soutien aux tâches horizontales	N/A	N/A	6	NON
ADA 1.7	Services de bureau	N/A	N/A	6	NON
	<b>TOTAL</b>		0	24	
AAD 2	Finances	Ligne budgétaire	Budget	Hommes-mois	Nouvelle activité
AAD 2.1	Ouverture et clôture du budget annuel	N/A	N/A	3	NON
AAD 2.2	Exécution et consolidation des contrôles internes	N/A	N/A	12	NON
AAD 2.3	Rapport sur le budget annuel	N/A	N/A	1	NON
AAD 2.4	Organisation des reports	N/A	N/A	1	NON
AAD 2.5	Gestion salariale	N/A	N/A	1	NON
AAD 2.6	Coordination des missions	N/A	N/A	6	NON
	<b>TOTAL</b>			24	

AAD 3	Ressources humaines	Ligne budgétaire	Budget	Hommes-mois	Nouvelle activité
AAD 3.1	Ressources humaines	N/A	N/A	1	NON
AAD 3.2	Plan de politique du personnel	11	N/A	5	NON
AAD 3.3	Gestion T1, salaires	N/A	N/A	4	NON
AAD 3.4	Évaluation des performances	N/A	N/A	1	NON
AAD 3.5	Programme annuel de formation	1320	100.000	2	NON
AAD 3.6	Plan de recrutement	12	322.000	9.5	NON
AAD 3.7	Santé et sécurité au travail	1310	40.000	1	NON
AAD 3.8	Planification inter-équipes	N/A	N/A	0.5	QUI
	<b>TOTAL</b>			24	
AAD 4	TIC	Ligne budgétaire	Budget	Hommes-mois	Nouvelle activité
AAD 4.1	Réseaux et systèmes internes TIC (équipements)	2300	40.000	5	NON
AAD 4.2	Réseaux et systèmes internes TIC (logiciels)	2301	62.000	5	NON
AAD 4.3	Soutien interne TIC	2302	70.000	6	NON
AAD 4.4	Gestion des risques et plan de sécurité TIC	N/A	N/A	2	QUI
	<b>TOTAL</b>			18	
AAD 5	Affaires juridiques et achats	Ligne budgétaire	Budget	Hommes-mois	Nouvelle activité
AAD 5.1	Conseil juridique et représentation	N/A	N/A	4.5	NON
AAD 5.2	Marchés publics	N/A	N/A	6	NON
AAD 5.3	Gestion des contrats	N/A	N/A	0.5	NON
AAD 5.4	Soutien opérationnel	N/A	N/A	0.5	NON
AAD 5.5	Représentation	N/A	N/A	0.5	NON
	<b>TOTAL</b>			12	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		0	102	

# WORK PROGRAMME 2008

Build on Synergies

Achieve Impact



Science and Technology Park of Crete (ITE), Vassilika Vouton, 700 13 Heraklion, Crete, Greece

Tel: +30 28 10 39 1280, Fax: +30 28 10 39 1410

email: [info@enisa.europa.eu](mailto:info@enisa.europa.eu), [www.enisa.europa.eu](http://www.enisa.europa.eu)